

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT [96](#)
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET [97](#)
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL [98](#)
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE [99](#)
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES [100](#)
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE [102](#)
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS [103](#)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Corporation Fiera Capital

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Corporation Fiera Capital, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Corporation Fiera Capital au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 22 mars 2018
Montréal, Québec

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Honoraires de gestion	405 056	297 717
Honoraires de performance	34 572	34 281
Autres revenus (note 12)	19 468	12 146
	459 096	344 144
Charges		
Frais de vente et charges générales et administratives (note 21)	358 454	248 469
Frais des gestionnaires externes	2 176	3 586
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 10)	41 110	42 723
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	3 817	3 401
Coûts de restructuration, d'intégration et autres coûts (note 5)	15 150	7 956
Frais d'acquisition	5 434	11 691
	426 141	317 826
Résultat avant les éléments qui suivent	32 955	26 318
Profit réalisé sur les placements	(137)	(766)
Perte sur disposition d'immobilisations incorporelles (note 10)	371	-
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles (note 11)	522	-
Intérêts sur la dette à long terme et autres charges financières (note 22)	11 479	12 897
Désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat	5 852	(3 337)
Profit sur l'acquisition du contrôle de la participation dans des coentreprises (note 4)	-	(5 827)
Profit sur disposition d'une participation dans des coentreprises	-	(15 013)
Réévaluation des actifs détenus en vue de la vente (note 6)	-	7 921
Perte sur la cession de filiales (note 6)	-	8 315
Quote-part du résultat net des coentreprises	-	(77)
Résultat avant l'impôt sur le résultat	14 868	22 205
Impôt sur le résultat (note 14)	4 156	4 124
Résultat net	10 712	18 081
Résultat net attribuable :		
Aux actionnaires de la Société	10 671	20 777
À la participation ne donnant pas le contrôle	41	(2 696)
	10 712	18 081
Résultat par action (note 18)		
De base	0,13	0,27
Dilué	0,12	0,27

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2017	2016
	\$	\$
Résultat net	10 712	18 081
Autres éléments du résultat global :		
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat :		
Profit non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 17 \$ en 2017 et de 5 \$ en 2016)	156	30
Reclassement du profit sur la cession de placements (déduction faite du recouvrement d'impôt sur le résultat de 3 \$ en 2017 et de 121 \$ en 2016)	(24)	(780)
Reclassement de la quote-part des autres éléments du résultat global des coentreprises	-	(509)
Couvertures de flux de trésorerie (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 320 \$ en 2017) (note 12)	2 094	-
Écarts de conversion non réalisés résultant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger	(17 300)	743
Autres éléments du résultat global	(15 074)	(516)
Résultat global	(4 362)	17 565
Résultat global attribuable :		
Aux actionnaires de la Société	(4 403)	20 261
À la participation ne donnant pas le contrôle	41	(2 696)
	(4 362)	17 565

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

Au 31 décembre	2017	2016
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 079	40 110
Trésorerie soumise à des restrictions	930	660
Débiteurs (note 9)	128 398	116 401
Placements (note 12)	5 408	8 972
Charges payées d'avance et autres actifs	10 082	6 547
	185 897	172 690
Actifs non courants		
Goodwill (note 10)	523 885	541 030
Immobilisations incorporelles (note 10)	462 281	458 760
Immobilisations corporelles (note 11)	16 572	18 398
Instruments financiers dérivés (note 12)	3 484	-
Impôt sur le résultat différé (note 14)	11 665	8 094
Frais différés et autres	1 131	1 715
	1 204 915	1 200 687
Passifs		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (note 13)	114 008	89 160
Dividendes à payer	-	249
Obligations au titre du prix d'achat (note 12)	31 050	13 470
Passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur (notes 4 et 12)	-	5 500
Provisions de restructuration (note 5)	5 273	1 879
Instruments financiers dérivés (note 12)	-	1 861
Partie courante de la dette à long terme (note 15)	1 354	1 283
Sommes dues à des parties liées	1 241	1 058
Dépôts-clients et produits différés	501	275
	153 427	114 735
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 15)	292 417	429 140
Déventures convertibles (note 16)	77 461	-
Obligations au titre du prix d'achat (note 12)	58 086	21 498
Provisions de restructuration à long terme (note 5)	715	715
Passifs fondés sur des actions réglés en trésorerie	3 087	4 243
Autres passifs non courants	3 338	2 694
Obligations différées liées à des contrats de location	3 939	3 479
Incitatifs à la location	4 420	4 612
Impôt sur le résultat différé (note 14)	16 014	22 926
	612 904	604 042
Capitaux propres attribuables :		
Aux actionnaires de la Société	592 545	566 236
À la participation ne donnant pas le contrôle	(534)	30 409
	592 011	596 645
	1 204 915	1 200 687

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration

/s/ Jean-Guy Desjardins
Administrateur

/s/ Raymond Laurin
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Actions assujetties à des restrictions et devant être émises progressivement	Surplus d'apport
	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2015	467 134	3 662	11 056
Résultat net	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-
Résultat global	-	-	-
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 19)	-	-	9 636
Unités d'actions liées au rendement réglées	-	-	(4 237)
Actions assujetties à des restrictions devenues acquises	-	859	(859)
Options sur actions exercées (note 17)	2 983	-	(630)
Actions émises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 4)	98 504	-	-
Actions achetées aux fins d'annulation (note 17)	(1 342)	45	-
Variation nette d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 4)	-	-	-
Décomptabilisation de la participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Option d'achat (note 4)	-	-	1 419
Actions émises en guise de règlement des obligations au titre du prix d'achat (note 17)	8 500	-	-
Émission d'actions (note 17)	3 637	-	-
Apport à la participation ne donnant pas le contrôle	-	-	(100)
Conversion d'actions devant être émises progressivement (note 17)	2 718	(2 718)	-
Dividendes (note 17)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2016	582 134	1 848	16 285
Résultat net	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-
Résultat global	-	-	-
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 19)	-	-	9 707
Unités d'actions liées au rendement et unités d'actions assujetties à des restrictions dont les droits ont été acquis (note 17)	13 612	-	(8 323)
Actions assujetties à des restrictions devenues acquises	-	854	(854)
Options sur actions exercées (note 17)	3 816	-	(902)
Actions émises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 4)	500	-	-
Émission de débetures convertibles, après impôt (note 16)	-	-	-
Extinction des passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur (note 12)	-	-	2 747
Variation nette de la participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Perte sur la dilution de la participation ne donnant pas le contrôle (note 4)	-	-	-
Actions émises en guise de règlement des obligations au titre du prix d'achat (note 17)	8 478	-	-
Émission d'actions (note 17)	79 484	-	-
Annulation d'actions	(4)	4	-
Conversion d'actions devant être émises progressivement (note 17)	3 566	(3 566)	-
Dividendes (note 17)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2017	691 586	(860)	18 660

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

	Composante capitaux propres des débetures convertibles	(Déficit) résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	-	(35 528)	28 614	474 938	(4 910)	470 028
	-	20 777	-	20 777	(2 696)	18 081
	-	-	(516)	(516)	-	(516)
	-	20 777	(516)	20 261	(2 696)	17 565
	-	-	-	9 636	26	9 662
	-	-	-	(4 237)	-	(4 237)
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	2 353	(223)	2 130
	-	-	-	98 504	-	98 504
	-	(362)	-	(1 659)	-	(1 659)
	-	-	-	-	31 711	31 711
	-	-	-	-	8 278	8 278
	-	-	-	1 419	-	1 419
	-	-	-	8 500	-	8 500
	-	-	-	3 637	-	3 637
	-	-	-	(100)	350	250
	-	-	-	-	-	-
	-	(47 016)	-	(47 016)	(2 127)	(49 143)
	-	(62 129)	28 098	566 236	30 409	596 645
	-	10 671	-	10 671	41	10 712
	-	-	(15 074)	(15 074)	-	(15 074)
	-	10 671	(15 074)	(4 403)	41	(4 362)
	-	-	-	9 707	113	9 820
	-	-	-	5 289	-	5 289
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	2 914	-	2 914
	-	-	-	500	-	500
	3 330	-	-	3 330	-	3 330
	-	-	-	2 747	-	2 747
	-	-	-	-	(54 771)	(54 771)
	-	(24 174)	-	(24 174)	24 174	-
	-	-	-	8 478	-	8 478
	-	-	-	79 484	-	79 484
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	(57 563)	-	(57 563)	(500)	(58 063)
	3 330	(133 195)	13 024	592 545	(534)	592 011

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2017	2016
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Résultat net	10 712	18 081
Ajustements au titre de ce qui suit :		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	44 927	46 124
Amortissement des frais différés	572	768
Perte sur disposition d'immobilisations incorporelles et corporelles	893	-
Désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat	5 852	(3 337)
Incitatifs à la location	(588)	(601)
Obligations différées liées à des contrats de location	(284)	1 957
Charge de rémunération fondée sur des actions	9 820	9 662
Charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie	8 466	5 361
Coûts de restructuration, d'intégration et autres coûts	3 374	3 492
Intérêts sur la dette à long terme et autres charges financières	11 479	12 897
Charge d'impôt sur le résultat	4 156	4 124
Impôt sur le résultat payé	(13 417)	(19 306)
Quote-part du résultat des coentreprises	-	(77)
Profit sur la cession de la participation dans une coentreprise	-	(15 013)
Réévaluation des actifs détenus en vue de la vente	-	7 921
Profit sur l'acquisition du contrôle de la participation dans une coentreprise	-	(5 827)
Perte sur la cession de filiales	-	8 315
Profit réalisé sur les placements	(137)	(766)
Profits réalisés et non réalisés sur des instruments financiers	(1 717)	-
Autres passifs non courants	2 100	252
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 23)	6 316	(16 513)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	92 524	57 514
Activités d'investissement		
Regroupements d'entreprises (moins la trésorerie acquise de 16 739 \$ en 2016) (note 4)	-	(162 867)
Produit tiré de la cession de la participation dans une coentreprise	-	20 000
Règlement d'obligations et d'ajustements au titre du prix d'achat	(3 431)	(1 321)
Placements, montant net	5 029	3 973
Apport à la participation ne donnant pas le contrôle	-	250
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 238)	(3 993)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(21 543)	(2 942)
Produit de la disposition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 052	-
Règlement des passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur	(2 753)	-
Obligations différées liées à des contrats de location et incitatifs à la location	1 338	331
Frais différés et autres	(191)	(35)
Trésorerie soumise à des restrictions	(325)	2 226
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(24 062)	(144 378)
Activités de financement		
Règlement de la rémunération fondée sur des actions	(1 382)	(5 813)
Dividendes payés	(58 312)	(49 228)
Émission de capital social, déduction faite des frais d'émission de 4 141 \$ (138 \$ en 2016)	82 067	3 822
Actions achetées aux fins d'annulation	-	(1 659)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle, montant net	(36 324)	-
Dette à long terme, montant net	(110 888)	166 520
Règlement d'instruments financiers dérivés	(7 158)	-
Émission de débentures convertibles déduction faite des frais d'émission de 4 269 \$	82 465	-
Intérêts payés sur la dette à long terme	(16 145)	(11 015)
Charges de financement	(210)	(1 133)
(Sorties) entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(65 887)	101 494
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 575	14 630
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie libellée en monnaies étrangères	(1 606)	(245)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	40 110	25 725
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	41 079	40 110

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

- 
- NOTE 1 DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE [104](#)
NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET ADOPTION DE NOUVELLES IFRS [104](#)
NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES, JUGEMENTS ET INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS [104](#)
NOTE 4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES [115](#)
NOTE 5 COÛTS DE RESTRUCTURATION, D'INTÉGRATION ET AUTRES COÛTS [120](#)
NOTE 6 CESSION DE FILIALES [120](#)
NOTE 7 PLACEMENTS [121](#)
NOTE 8 ENTITÉS STRUCTURÉES [122](#)
NOTE 9 DÉBITEURS [122](#)
NOTE 10 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES [123](#)
NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES [125](#)
NOTE 12 INSTRUMENTS FINANCIERS [125](#)
NOTE 13 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER [134](#)
NOTE 14 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT [134](#)
NOTE 15 DETTE À LONG TERME [135](#)
NOTE 16 DÉBENTURES CONVERTIBLES [137](#)
NOTE 17 CAPITAL SOCIAL ET CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL [137](#)
NOTE 18 RÉSULTAT PAR ACTION [140](#)
NOTE 19 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS [140](#)
NOTE 20 OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI [144](#)
NOTE 21 CHARGES SELON LEUR NATURE [144](#)
NOTE 22 INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES [145](#)
NOTE 23 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE [145](#)
NOTE 24 ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS [145](#)
NOTE 25 GESTION DU CAPITAL [146](#)
NOTE 26 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES [146](#)
NOTE 27 INFORMATIONS SECTORIELLES [147](#)
NOTE 28 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE [147](#)

1. Description de l'entreprise

Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou la « Société ») a été constituée en tant que Fry & Company (Investment Management) Limitée en 1955 en vertu des lois de la province de l'Ontario. La Société est une entreprise internationale de gestion de placements qui propose un large éventail de stratégies de placement traditionnelles et alternatives ainsi qu'une expertise approfondie en matière de répartition de l'actif. La Société offre des conseils en placement et des services connexes aux investisseurs institutionnels, à des clients en gestion privée et à des investisseurs individuels. Aux États-Unis, les services de gestion d'actifs sont offerts par deux sociétés américaines liées à la Société, Fiera Capital Inc. et Bel Air Management, LLC, inscrites comme conseillers en placement auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (la « SEC »). Une

société liée à la Société, Fiera Capital (UK) Limited (anciennement Charlemagne Capital (UK) Limited), est inscrite auprès de la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni et à titre de conseiller en placement auprès de la SEC, et Fiera Capital (IOM) Limited (anciennement Charlemagne Capital (IOM) est inscrite auprès de la Financial Services Authority de l'île de Man et est également inscrite auprès de la SEC. Le siège social de la Société est situé au 1501, avenue McGill College, bureau 800, Montréal (Québec) Canada. Les actions de la Société se négocient à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « FSZ ».

Le 22 mars 2018, le conseil d'administration de la Société a approuvé les états financiers consolidés des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

2. Mode de présentation et adoption de nouvelles IFRS

CONFORMITÉ AUX IFRS

La Société établit ses états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les méthodes appliquées aux fins des présents états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS qui avaient été publiées et qui étaient en vigueur au 31 décembre 2017.

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables d'importance critique et exige également que la direction pose des jugements dans l'application des méthodes comptables de la Société. Les questions qui mettent en jeu une plus grande part de subjectivité, qui comportent un degré plus élevé de complexité ou à l'égard desquelles les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentées à la note 3.

IFRS MODIFIÉES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS

Les normes révisées dont il est question ci-après sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et leur adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les montants présentés dans les présents états financiers.

Modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. Les modifications améliorent l'information fournie aux utilisateurs des états financiers à l'égard des activités de financement d'une entité. L'adoption de ces modifications a donné lieu à la présentation d'informations additionnelles dans les états financiers consolidés annuels.

Modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications clarifient la comptabilisation des actifs d'impôt différé lorsqu'un actif est évalué à la juste valeur et que celle-ci est inférieure à la valeur fiscale.

Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014–2016)

En décembre 2016, l'IASB a publié les améliorations annuelles issues du cycle 2014–2016. Les prises de position ont porté sur des modifications apportées pour clarifier le champ d'application de l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*.

3. Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Cette note présente une liste des principales méthodes comptables adoptées dans le cadre de la présentation des états financiers consolidés.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des actifs financiers et des passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net (y compris les dérivés) et des actifs disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur, tel qu'il est précisé dans la note intitulée « Instruments financiers ».

Consolidation

Les états financiers de la Société comprennent ses comptes et ceux de ses filiales, ainsi que sa quote-part des participations dans des contreprises. Les transactions et les soldes intersociétés avec les filiales sont tous éliminés à la consolidation.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corporation Fiera Capital et de ses filiales. Les filiales sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. L'existence et l'effet des droits de vote

potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'évaluer si la Société contrôle ou non une autre entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et sont déconsolidées à partir de la date à laquelle elle en perd le contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats et les capitaux propres de filiales sont présentées séparément dans les états consolidés de la situation financière, du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres.

Les méthodes comptables des filiales sont modifiées, le cas échéant, avant l'acquisition par la Société, afin d'en assurer la cohérence avec celles qu'a adoptées la Société.

Participations dans des coentreprises

Une coentreprise est un type de partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les participations de la Société dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Après la date d'acquisition, la quote-part du résultat d'une coentreprise de la Société est constatée dans les états consolidés du résultat net. Les variations cumulatives postérieures à l'acquisition sont portées en ajustement de la valeur comptable de la participation.

Les méthodes comptables des coentreprises sont modifiées, le cas échéant, avant l'acquisition par la Société, afin d'en assurer la cohérence avec celles qu'a adoptées la Société.

La Société évalue, chaque fin d'exercice, s'il existe des preuves objectives que ses participations dans des coentreprises se sont dépréciées. Si tel est le cas, la valeur comptable des participations est ramenée à la valeur recouvrable estimée (soit le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité), et la perte de valeur est imputée aux états consolidés du résultat net. Conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, les pertes de valeur font l'objet d'une reprise dans des exercices ultérieurs si la valeur recouvrable des participations augmente par la suite et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la constatation de la perte de valeur.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges dans les états consolidés du résultat net lorsqu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à la juste valeur, sauf s'il s'agit d'actifs ou de passifs d'impôt différé, lesquels sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les variations subséquentes des justes valeurs sont portées en ajustement du coût d'acquisition si elles constituent un ajustement effectué au cours de la période d'évaluation. La période d'évaluation est la période se situant entre la date d'acquisition et celle à laquelle

toutes les informations importantes requises pour déterminer la juste valeur sont disponibles, et elle ne peut excéder douze mois. Toutes les autres variations subséquentes sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net. La détermination de la juste valeur nécessite des estimations concernant les actifs acquis et les passifs repris, notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et la contrepartie conditionnelle. La contrepartie conditionnelle qui est classée comme un passif est réévaluée chaque date de clôture subséquente, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé dans les états du résultat net.

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent de la contrepartie transférée sur le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, les montants nets des actifs identifiables acquis et des passifs repris excèdent la somme de la contrepartie transférée, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les états consolidés du résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Conversion des monnaies étrangères

La Société a établi et présente les présents états financiers consolidés en dollars canadiens, sa monnaie fonctionnelle et sa monnaie de présentation.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les cours de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change découlant du règlement de telles transactions et de la conversion, aux cours de change à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés aux états consolidés du résultat net. Les profits ou pertes de change sont différés et portés aux capitaux propres s'ils se rapportent à des couvertures admissibles de flux de trésorerie et à des couvertures admissibles de placements nets ou s'ils sont attribuables à une partie du placement net dans un établissement à l'étranger. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens en utilisant les cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger, ce qui inclut le goodwill et les ajustements de la juste valeur par suite de l'acquisition, sont convertis en dollars canadiens aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis aux cours de change prévalant à la date des transactions.

Les profits ou pertes de change liés aux établissements à l'étranger sont pris en compte dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés dans le résultat net au moment de la cession intégrale ou partielle de la participation dans un établissement à l'étranger.

Instruments financiers dérivés

La Société recourt à des instruments financiers dérivés, dont des contrats de swap de taux d'intérêt et de devises et des contrats de change à terme, afin de gérer son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de marché découlant des activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Les instruments financiers dérivés sont utilisés uniquement à des fins de couverture économique et non à titre d'instruments spéculatifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

La Société désigne certains instruments dérivés à titre de couverture de la juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net. Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Société documente, dès l'origine de la transaction de couverture, la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour conclure les diverses transactions de couverture. La Société documente également, dès l'origine et de façon continue, son évaluation à savoir si les dérivés utilisés comme transactions de couverture ont été et continueront d'être hautement efficaces pour compenser les variations de justes valeurs et de flux de trésorerie des éléments couverts.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé et sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur à la clôture de chaque période de présentation. La comptabilisation des modifications ultérieures de la juste valeur dépend de la désignation ou non du dérivé à titre d'instrument de couverture, et si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert. Pour les dérivés désignés comme instrument de négociation, le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Pour les dérivés désignés comme instruments de couverture, la partie des modifications de la juste valeur des dérivés qui remplissent les conditions requises pour la comptabilité de couverture qui constitue une couverture efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et les réserves cumulées dans les capitaux propres. La partie inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Si un instrument de couverture arrive à expiration ou encore est vendu ou résilié, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé qui a été comptabilisé alors dans les capitaux propres est maintenu dans les capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction est inscrite en définitive en résultat net.

Les dérivés sont classés comme courants lorsque la durée de vie résiduelle du contrat est inférieure à 12 mois.

Les coûts de transaction engagés au titre des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de négociation ou de couverture sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Comptabilisation des produits

Les produits sous forme d'honoraires de gestion sont comptabilisés lorsque les services connexes sont rendus, lorsque les honoraires peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que des avantages économiques futurs reviendront à l'entité. Ces honoraires sont soit facturés trimestriellement en fonction de la moyenne quotidienne des actifs sous gestion (« ASG »), soit calculés et facturés mensuellement ou trimestriellement à terme échu selon la valeur des actifs sous gestion à la clôture du trimestre civil ou du mois ou selon la moyenne du solde des ASG à l'ouverture et à la clôture du trimestre.

Les honoraires de performance sont comptabilisés aux dates d'évaluation du rendement indiquées dans les ententes relatives aux comptes individuels et sont fonction de la réalisation, pour le compte, d'une performance supérieure à des cibles qui ont été convenues pour la période concernée.

Autres revenus

Les autres revenus sont surtout composés des frais de courtage, des frais de consultation, de la planification fiscale, des profits et des pertes non réalisés et réalisés sur les contrats de change à terme et des profits et des pertes non réalisés sur les placements à court terme.

Produits différés

Les paiements anticipés reçus pour des services à fournir à des parties externes sont constatés à leur réception en tant que produits différés et sont inscrits dans la période durant laquelle les services connexes sont fournis.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des actifs ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété. Les achats et ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, en fonction du but pour lequel ils ont été acquis :

CLASSEMENT

Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances
Créances à long terme	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Passifs financiers au coût amorti
Sommes dues à des parties liées	Passifs financiers au coût amorti
Dépôts-clients	Passifs financiers au coût amorti
Dettes à long terme	Passifs financiers au coût amorti
Débitures convertibles – composante passif	Passifs financiers au coût amorti
Passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur	Juste valeur par le biais du résultat net
Obligations au titre du prix d'achat	Juste valeur par le biais du résultat net
Instruments financiers dérivés – détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du résultat net
Instruments financiers dérivés – couvertures de flux de trésorerie	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être vendu ou racheté à court terme. Les instruments détenus par la Société et classés dans cette catégorie sont certains titres et obligations, lesquels sont classés dans les placements ainsi que les instruments financiers dérivés dans l'état consolidé de la situation financière.

Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont passés en charges aux états consolidés du résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les profits et pertes

découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans les états consolidés du résultat net dans la période où ils se produisent. Les dividendes sur les actifs financiers par le biais du résultat net sont comptabilisés aux états consolidés du résultat net lorsque le droit de la Société de recevoir des dividendes est établi. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés dans les actifs courants, sauf dans le cas de la partie qui devrait être réalisée ou réglée au-delà de douze mois à compter de la date de l'état consolidé de la situation financière, partie qui est alors présentée comme un élément non courant.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Exception faite des créances à long terme, ces actifs sont inclus dans les actifs courants en raison de leur nature à court terme. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant qui devrait être reçu moins, si cela s'applique, un montant visant à les ramener à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour dépréciation, le cas échéant.

Disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les profits ou pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les placements disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, à moins que le placement arrive à échéance dans les douze prochains mois ou que la direction s'attende à le céder d'ici là.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net lorsque le droit de la Société de recevoir le paiement est établi. Lorsqu'un placement disponible à la vente est vendu ou s'est déprécié, les profits ou pertes accumulés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global aux états consolidés du résultat net.

Les placements disponibles à la vente sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les placements sont considérés comme dépréciés lorsqu'il y a une indication objective qu'en raison d'un ou de plusieurs événements intervenus, les flux de trésorerie futurs estimés du placement sont touchés, comme un déclin notable ou durable de la juste valeur du placement en deçà de son coût.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les montants qui peuvent être payables aux termes de droits de vente souscrits ou d'obligations au titre du prix d'achat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur chaque date de clôture.

Instruments financiers composés

Les débetures convertibles subordonnées non garanties (les « débetures convertibles ») émises par la Société sont comptabilisées comme des instruments financiers hybrides. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement comme étant la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier hybride est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus auprès d'institutions financières, d'autres placements à court terme hautement liquides ayant des échéances initiales d'au plus trois mois et qui peuvent être convertis rapidement en des montants connus de trésorerie et les découverts bancaires.

Trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie soumise à des restrictions se compose de dépôts-clients reçus suivant le règlement d'un recours collectif en faveur de certains clients pour lesquels la Société a agi à titre de mandataire et de trésorerie détenue dans un compte distinct, relativement à des dispositions visant des contrats de location.

Placements

Les placements dans d'autres titres et obligations sont comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière selon le cours acheteur à la date de clôture. Les placements dans des parts de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune sont inscrits à la valeur liquidative présentée par le gestionnaire de fonds.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'un actif remplacé est décomptabilisée lorsqu'il a été remplacé. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges aux états consolidés du résultat net dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les périodes suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	La plus courte entre la durée du bail et la durée d'utilité

Les valeurs résiduelles, les modes d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revus annuellement et ajustés au besoin. Les profits et pertes sur les cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit tiré de leur cession à la valeur comptable de l'actif et sont inscrits aux états consolidés du résultat net.

Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, telles que les contrats de gestion d'actifs conclus avec des fonds communs de placement, sont comptabilisées au coût historique. Les coûts de transaction, comme les honoraires professionnels, sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont directement attribuables à la préparation des immobilisations incorporelles en vue de leur utilisation prévue. La Société s'attend à la fois à ce que le renouvellement de ces contrats et les flux de trésorerie qu'ils génèrent se poursuivent indéfiniment. Ces fonds communs de placement ont une durée de vie indéterminée. En conséquence, la Société n'amortit pas ces immobilisations incorporelles, mais les soumet à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises séparément sont comptabilisées au coût historique, diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les autres immobilisations incorporelles se composent des noms commerciaux, des logiciels et des ententes de non-concurrence. Les durées d'utilité attendues des relations clients à durée de vie déterminée et des contrats de gestion sont analysées chaque année et établies sur la base de l'analyse des taux d'attrition de clients passés et projetés et d'autres facteurs qui peuvent influencer sur les avantages économiques futurs prévus que la Société tirera des relations avec sa clientèle.

Les frais de développement des immobilisations incorporelles générées en interne sont inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- > La faisabilité technique peut être démontrée.
- > La direction a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service.
- > La direction peut démontrer la capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle.
- > Il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs.

> La Société peut démontrer la disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service l'immobilisation incorporelle.

> Les dépenses attribuables à l'immobilisation peuvent être évaluées de façon fiable.

Le montant initial comptabilisé au titre des immobilisations incorporelles générées en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les frais de développement sont passés en charges dans les états consolidés du résultat net au cours de la période où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée est basé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire et sur les périodes suivantes :

Contrats de gestion d'actifs	10 ans
Relations clients	De 5 à 20 ans
Autres	De 2 à 8 ans

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sur la juste valeur de la quote-part revenant à la Société des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont soumises à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée. Aux fins de l'évaluation des valeurs recouvrables, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie pouvant être identifiés de manière distincte (unités génératrices de trésorerie ou « UGT »). La valeur recouvrable correspond à la plus élevée de la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'UGT.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est déterminée à l'aide d'un multiple du BAIIA (résultat avant intérêts, impôt et amortissements) de sociétés de référence dont les activités sont comparables à celles de chaque UGT. Une perte de valeur est comptabilisée au titre du montant par lequel la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeurs sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

Les pertes de valeur comptabilisées sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté au secteur d'exploitation, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs du secteur d'exploitation au prorata. Les actifs non financiers ayant subi des pertes de valeur au cours de périodes antérieures sont réévalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a des changements dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable, et que ces changements seront soutenus dans le futur. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill, le secteur d'exploitation représente au sein de la Société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés comme contrats de location simple. Les paiements effectués en vertu de tels contrats (déduction faite de tout incitatif à la location reçu du bailleur) sont passés en charges aux états consolidés du résultat net sur une base linéaire sur la durée du bail.

Frais différés

Les frais différés sont constitués des primes d'assurance, des loyers et d'autres charges payées d'avance à long terme et sont amortis suivant le mode linéaire sur la durée des contrats ou des baux.

Obligations différées liées à des contrats de location

La Société a des contrats de location pour des bureaux qui contiennent des clauses d'indexation fixe et préétablie des loyers minimums. La Société constate la charge locative s'y rapportant sur une base linéaire et, conséquemment, comptabilise à titre d'obligations différées liées à des contrats de location l'écart entre la charge locative comptabilisée et les montants payables en vertu des baux.

Incitatifs à la location

Les incitatifs à la location représentent des attributions reçues des bailleurs au titre des améliorations locatives et sont amortis sur une base linéaire sur la durée des baux.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible correspond à l'impôt à payer prévu sur le résultat imposable de l'exercice, impôt qui est établi en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période considérée, ainsi que tout ajustement à l'impôt payable à l'égard d'exercices précédents.

L'impôt différé est comptabilisé au titre de différences temporaires entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur

comptable dans les états financiers consolidés. L'impôt différé est déterminé sur une base non actualisée en utilisant les taux d'impôt et lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date des états consolidés de la situation financière et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif ou le passif d'impôt différé sera réalisé ou réglé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être réalisés.

L'impôt sur le résultat différé est établi en fonction des différences temporaires découlant des participations dans les filiales et les coentreprises, sauf dans le cas des filiales pour lesquelles le moment du renversement des différences temporaires est contrôlé par la Société et lorsqu'il est probable que les différences temporaires ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme étant des éléments non courants.

Avantages du personnel

Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Certains employés de la Société ont des droits en vertu de ses régimes de retraite, qui sont des régimes à cotisations définies. Le coût des régimes de retraite à cotisations définies est passé en charges au fur et à mesure que ces employés gagnent les droits à ces cotisations.

Régimes de primes

La Société comptabilise une provision et une charge au titre des primes dès qu'elle est contractuellement tenue de faire un paiement à cet égard ou qu'une pratique antérieure a créé une obligation implicite.

Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des paiements fondés sur des actions est évaluée conformément à l'IFRS 2. Les paiements fondés sur des actions réglés en capitaux propres sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution lorsque les paiements fondés sur des actions réglés en capitaux propres sont passés en charges selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits, en fonction de l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis, une augmentation correspondante étant comptabilisée dans les capitaux propres.

Pour les paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie, un passif est comptabilisé à la date d'attribution et est réévalué chaque période de clôture jusqu'à ce que le passif soit réglé, les changements de la juste valeur étant comptabilisés dans le résultat net.

Options sur actions

La charge de rémunération fondée sur des actions est comptabilisée selon la méthode de la juste valeur. Conformément à cette méthode, la charge de rémunération relative à chaque tranche est évaluée à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et elle est constatée à titre de rémunération fondée sur des actions sur la période d'acquisition des droits, un montant équivalent compensatoire étant comptabilisé dans le surplus d'apport.

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

La période d'acquisition correspond à la période pendant laquelle toutes les conditions d'acquisition prévues doivent être remplies. Lorsque les options sur actions sont exercées, toute contrepartie versée par les employés est portée au capital social et la juste valeur des options qui a été constatée est retranchée du surplus d'apport et portée elle aussi au capital social.

Régime d'unités d'actions différées

La charge liée à l'attribution d'unités d'actions différées (« UAD ») a été constatée lorsque les unités d'actions différées ont été émises. Les variations de la juste valeur des UAD émises précédemment que causent les fluctuations du prix des actions de catégorie A de la Société sont constatées dans les états consolidés du résultat net.

Le nombre d'UAD attribuées aux administrateurs a été calculé en divisant la valeur en dollars de la tranche de leurs jetons de présence à verser sous forme d'UAD par le cours de clôture des actions de la Société à la TSX le jour ouvrable précédant immédiatement la date de l'attribution.

En 2010, le conseil d'administration a mis fin au régime d'UAD. Cependant, tous les droits et privilèges existants ont été maintenus pour les unités en circulation. Les administrateurs admissibles recevront désormais une rémunération en trésorerie. Le passif lié à ce régime est classé comme un élément courant et comptabilisé dans les crédettes et charges à payer. Le passif est décomptabilisé lorsque les UAD sont réglées.

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions

Le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (le « régime d'UAR ») est comptabilisé à titre de passif lié aux paiements fondés sur des actions étant donné que les participants peuvent choisir de recevoir jusqu'à 50 % de la valeur des UAR acquises en trésorerie. Le passif est évalué chaque période de présentation de l'information selon le cours des actions de catégorie A à la TSX et est réévalué jusqu'à la date du règlement. La juste valeur des unités d'actions assujetties à des restrictions (« UAR ») est établie chaque date de clôture et la charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits selon le mode linéaire.

Des équivalents de dividendes sous la forme d'UAR additionnelles sont crédités au compte du participant au régime d'UAR à chaque date de versement d'un dividende, le cas échéant, lorsque des dividendes sont versés sur les actions de catégorie A.

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions – Trésorerie

Les UAR attribuées aux termes de ce régime, à moins d'indication contraire précisée dans l'avis d'attribution du participant, seront payées en trésorerie à la date d'acquisition des droits. Le régime est comptabilisé comme un passif fondé sur des actions réglé en trésorerie. Le passif est évalué à chaque période de présentation de l'information selon le cours des actions de catégorie A à la TSX et est réévalué jusqu'à la date du règlement. La charge est amortie selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits.

Des équivalents de dividendes sous la forme d'UAR additionnelles sont crédités au compte du participant au régime d'UAR en trésorerie à chaque date de versement d'un dividende, le cas échéant, lorsque des dividendes sont versés sur les actions de catégorie A.

Régime d'unités d'actions liées au rendement

Régime d'unités d'actions liées au rendement applicable aux unités d'exploitation (le « régime d'UALR applicable aux unités d'exploitation »)

Aux termes du régime d'UALR applicable aux unités d'exploitation, la Société attribue des UALR à une valeur calculée en fonction de la valeur d'une unité d'exploitation précise plutôt qu'en fonction du cours des actions de catégorie A de la Société.

Au moment de l'attribution de tout régime d'UALR applicable aux unités d'exploitation, la Société établit i) la valeur d'attribution, ii) le nombre d'UALR attribuées, iii) la valeur de chaque UALR attribuée, iv) la formule utilisée pour calculer la valeur de l'unité d'exploitation pertinente, v) les modalités d'acquisition des droits à l'UALR et vi) la ou les dates d'acquisition applicables.

Les modalités de règlement sont déterminées pour chaque attribution. Ces modalités peuvent comprendre le paiement soit de la totalité, soit d'une partie de la valeur des UALR dont les droits sont acquis au moyen d'actions de catégorie A ou en trésorerie. Le choix des modalités de règlement revient soit à la Société, soit au participant. Dans le cas où le choix revient au participant, le régime est comptabilisé comme un régime réglé en trésorerie et les autres régimes d'UALR applicables aux unités d'exploitation sont comptabilisés comme des régimes réglés en capitaux propres si la direction a l'intention de régler en actions. Lorsque l'obligation de paiement est réglée au moyen de la remise d'actions, la Société détermine le nombre total d'actions de catégorie A à émettre selon la valeur totale à la date du règlement divisée par le cours moyen pondéré en fonction du volume défini dans le régime.

La charge de rémunération au titre des UALR applicable aux unités d'exploitation est comptabilisée selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits seulement lorsqu'il est probable que les cibles de rendement seront atteintes. L'atteinte des conditions liées au rendement et le nombre estimé d'UALR dont les droits devraient être acquis sont analysés à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des titres de capitaux propres est évaluée à la date d'attribution, soit la date à laquelle le conseil d'administration approuve le régime ou lorsque la Société et le participant conviennent d'une entente de rémunération fondée sur des actions, et la Société et le participant doivent avoir une compréhension partagée des modalités de cette entente. La Société comptabilise une charge de rémunération à la date d'attribution.

Régime d'UALR

Aux termes du régime d'UALR, la Société attribue des UALR à une valeur calculée en fonction du cours des actions de catégorie A de la Société.

Au moment de l'attribution de tout régime d'UALR, la Société établit i) la valeur d'attribution, ii) le nombre d'UALR attribuées, iii) la valeur de chaque UALR attribuée, iv) les modalités d'acquisition des droits de l'UALR et v) la ou les dates d'acquisition applicables.

Les modalités de règlement sont déterminées pour chaque attribution. Ces modalités peuvent comprendre le paiement soit de la totalité, soit d'une partie de la valeur des UALR dont les droits sont acquis au moyen d'actions de catégorie A ou en trésorerie.

La méthode de règlement est à la discrétion de la Société et, par conséquent, les régimes sont comptabilisés comme des régimes réglés en trésorerie ou en capitaux propres selon l'intention de la direction de régler chaque régime d'UALR en trésorerie ou en actions. Lorsque l'obligation de paiement est réglée au moyen de la remise d'actions, la Société détermine le nombre total d'actions de catégorie A à émettre selon la valeur totale à la date du règlement divisée par le cours moyen pondéré en fonction du volume défini dans le régime.

La charge de rémunération au titre des UALR est comptabilisée selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits seulement lorsqu'il est probable que les cibles de rendement seront atteintes. L'atteinte des conditions liées au rendement et le nombre estimé d'UALR dont les droits devraient être acquis sont analysés à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Des équivalents de dividendes sous la forme d'UALR additionnelles sont crédités au compte du participant au régime d'UALR à chaque date de versement d'un dividende, le cas échéant, lorsque des dividendes sont versés sur les actions de catégorie A.

La juste valeur des titres de capitaux propres est évaluée à la date d'attribution, soit la date à laquelle la Société et le participant conviennent d'une entente de rémunération fondée sur des actions, et la Société et le participant doivent avoir une compréhension partagée des modalités de cette entente. Pour les régimes d'UALR comptabilisés comme des régimes réglés en trésorerie, le passif est évalué à chaque période de présentation de l'information selon le cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX et est réévalué jusqu'à la date du règlement.

Provisions de restructuration

La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi lorsqu'elle met fin à un emploi ou lorsqu'un employé accepte une offre de départ volontaire en contrepartie d'indemnités et que la Société ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ou encore lorsque la Société comptabilise les coûts d'une restructuration comportant des indemnités de cessation d'emploi. Les indemnités qui sont payables plus de douze mois après la fin de la période considérée sont actualisées.

Les provisions, qui représentent les indemnités de cessation d'emploi, sont évaluées en fonction des meilleures estimations de la direction concernant les fonds nécessaires pour régler l'obligation à la clôture de la période considérée et sont actualisées si l'incidence est significative.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les charges, les frais, les commissions et les autres coûts associés à la collecte de renseignements, à la négociation des contrats et aux évaluations des risques liées aux regroupements d'entreprises conclus ou envisagés. Ces charges se composent essentiellement d'honoraires d'avocats, de conseillers et de spécialistes.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et d'actions devant être émises progressivement au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation en présumant la conversion de la totalité des attributions à base d'actions dilutives. Le nombre d'actions inclus à l'égard des options et autres instruments semblables est établi au moyen de la méthode du rachat d'actions et seul l'élément représentant la prime de l'émission est pris en compte dans le résultat dilué par action. Cet élément correspond à la différence entre le nombre d'actions ordinaires qui seraient émises au prix d'exercice et le nombre d'actions ordinaires qui l'auraient été au cours moyen. Les actions potentiellement dilutives de la Société comprennent les options sur actions, les UAR, les UARL applicables aux unités d'exploitation, les UARL attribuées aux employés et la contrepartie éventuelle du prix d'achat payable en actions pour laquelle la Société prévoit émettre des actions en fonction de l'atteinte d'objectifs précisés dans le contrat d'acquisition et les débetures convertibles.

Capital social

Les actions de catégorie A (les « actions de catégorie A ») et les actions de catégorie B avec droit de vote spécial (les « actions de catégorie B ») sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sont portés en réduction des capitaux propres, après impôt, tirés du produit.

Dividendes

Les dividendes sur les actions sont comptabilisés lorsque le conseil d'administration de la Société les déclare et les approuve.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport est défini comme étant la réserve établie pour les paiements fondés sur des actions, laquelle est comptabilisée à la juste valeur à la date d'attribution.

JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS ET INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société exige que sa direction ait recours à des estimations et pose des jugements qui peuvent influencer fortement sur les produits, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs qu'elle constate ainsi que les informations qu'elle présente dans ses états financiers consolidés. Les estimations et jugements sont importants :

- > lorsque l'issue est hautement incertaine au moment où les estimations sont faites et les jugements, posés;
- > lorsque des estimations ou jugements différents auraient vraisemblablement pu être faits ou posés et que cela aurait eu une incidence importante sur les états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

Les meilleures estimations de la direction concernant les résultats à venir reposent sur les circonstances et les données disponibles au moment où ces estimations sont faites. Pour établir ces estimations, la direction s'appuie sur les résultats passés, la conjoncture économique et ses tendances ainsi que sur des hypothèses concernant des issues futures probables. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées régulièrement et les conséquences de toute variation sont constatées immédiatement. Les résultats réels différeront de ceux estimés, et les écarts pourraient être importants. Le budget annuel dressé par la direction et son plan à long terme, lequel couvre une période de cinq ans, constituent des sources d'information clés pour de nombreuses estimations importantes qui ont été exigées dans l'établissement des présents états financiers consolidés. La direction dresse annuellement un budget et met régulièrement à jour son plan à long terme. Les flux de trésorerie et le niveau de rentabilité pris en compte dans le budget et le plan à long terme sont fondés sur les actifs sous gestion existants et futurs prévus, la conjoncture économique et les structures de coûts actuelles et futures. Le conseil d'administration approuve le budget annuel.

Ce qui suit décrit les principaux jugements et estimations comptables que la Société a posés ou faites en établissant ses états financiers consolidés.

Unité génératrice de trésorerie

La Société avait établi qu'elle avait une UGT aux fins de l'évaluation de la valeur comptable du goodwill attribué et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Paiements fondés sur des actions

La Société comptabilise la charge de rémunération relative aux transactions avec des employés qui sont réglées en trésorerie et en capitaux propres en fonction de la juste valeur des instruments connexes à la date à laquelle ils sont attribués et aux transactions qui sont réglées en trésorerie à chaque date de clôture subséquente. L'estimation de la juste valeur aux fins des paiements fondés sur des actions exige que la Société choisisse le modèle d'évaluation qui convient le mieux à une attribution donnée, d'après les modalités de cette attribution. À cette fin, la Société doit aussi formuler des hypothèses et sélectionner les données les plus appropriées à intégrer dans le modèle d'évaluation, notamment évaluer si certaines conditions de rendement seront remplies et estimer le nombre prévu d'unités à l'égard desquelles il est prévu que les droits seront acquis.

Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois l'an. La valeur recouvrable du secteur d'exploitation est déterminée en fonction de la valeur d'utilité. Ce calcul nécessite la formulation d'hypothèses et l'utilisation d'estimations, dont les taux de croissance des flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisées dans le modèle des flux de trésorerie, le taux d'actualisation et d'autres estimations. Les valeurs recouvrables des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ou déterminée sont basées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, dont le calcul nécessite la formulation d'estimations concernant les flux de trésorerie futurs, ce qui tient compte des taux projetés d'attrition de la clientèle, le recours

à des taux d'actualisation et à un pourcentage de la marge brute.

Regroupements d'entreprises

Le processus de répartition de prix d'achat résultant d'un regroupement d'entreprises exige de la direction qu'elle estime la juste valeur des actifs identifiables acquis, dont les immobilisations incorporelles et les passifs repris, incluant toute obligation éventuellement payable au titre du prix d'achat exigible au fil du temps. La Société se sert de techniques d'évaluation qui reposent généralement sur les flux de trésorerie nets futurs prévus actualisés. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses utilisées par la direction quant au rendement futur des actifs concernés et aux taux d'actualisation qui sont appliqués.

Impôt sur le résultat

Le calcul de la charge d'impôt sur le résultat exige beaucoup de jugement dans l'interprétation des lois et règlements fiscaux de divers territoires, qui font l'objet de changements. La détermination de la charge d'impôt définitive de certaines transactions et de certains calculs est incertaine. Lorsque l'issue finale, sur le plan fiscal, de ces questions ne correspond pas aux montants qui ont été initialement comptabilisés, les différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période dans laquelle une telle détermination a été faite.

L'établissement des montants des actifs et passifs d'impôt différé à constater fait appel au jugement. Des jugements importants doivent être posés afin d'établir le calendrier de renversement des différences temporaires auxquelles les taux d'impôt futurs sont appliqués. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, qui se limite au montant dont la réalisation est probable, est estimée en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau de résultat imposable futur.

IFRS NON ENCORE ADOPTÉES

La Société n'a pas appliqué les IFRS et interprétations suivantes, qui sont soit nouvelles, soit modifiées, ou qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore obligatoires pour les exercices clos le 31 décembre 2017 :

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} janvier 2018

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a finalisé l'IFRS 9, *Instruments financiers*, combinant les étapes portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture du projet de l'IASB. L'IFRS 9 établit un modèle unique devant servir au classement et à l'évaluation des actifs financiers en fonction à la fois des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique qui consiste à détenir des actifs financiers. De plus, l'IFRS 9 prescrit un nouveau modèle de dépréciation applicable aux actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui intègre un nouveau modèle de dépréciation des pertes attendues et apporte des modifications de portée restreinte au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers.

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et doit être appliquée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme doit être appliquée de manière rétrospective. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du trimestre clos le 31 mars 2018 seront les premiers états financiers consolidés de la Société présentés conformément à l'IFRS 9. Comme le permet l'IFRS 9, la Société ne retraitera pas ses états financiers consolidés de la période comparative. L'incidence rétrospective de l'adoption de l'IFRS 9 sera comptabilisée comme un ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un modèle unique pour le classement et l'évaluation des actifs financiers en fonction à la fois du modèle économique de gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Aux termes de l'IFRS 9, tous les actifs financiers qui sont des instruments de capitaux propres doivent être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Toutefois, au moment de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres détenu à des fins autres que de transaction, la Société peut choisir, de manière irrévocable, de désigner l'instrument comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans classement ultérieur dans les profits et les pertes en résultat net. Les dividendes continueront à être comptabilisés en résultat net. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que de transaction peuvent également être désignés de la sorte au moment de l'adoption de l'IFRS 9. Les instruments financiers dérivés continueront à être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

En raison de l'application des exigences de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, la Société reclassera ses titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente aux termes de l'IAS 39 à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société reclassera donc un profit non réalisé de 161 \$ du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Dépréciation

La nouvelle directive en matière de dépréciation présente aussi un nouveau modèle de pertes de crédit attendues pour tous les instruments d'emprunt détenus en tant qu'actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La nouvelle directive n'aura pas d'incidence significative sur le résultat net de la Société.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle général de comptabilité de couverture qui harmonise davantage la comptabilité de couverture et les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture aux termes de l'IAS 39 jusqu'à ce qu'elle mène à terme son projet sur la comptabilité de macrocouverture. Tel que le

permet l'IASB, la Société a choisi de ne pas adopter les dispositions en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et continuera plutôt à appliquer les dispositions en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, la Société appliquera les exigences d'information révisées exigées par les modifications corrélatives apportées à l'IFRS 7.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IASB a émis l'IFRS 15, qui présente un modèle exhaustif et unique que peuvent utiliser les entités lors de la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Ce modèle exige qu'une entité comptabilise les produits au moment où les biens et les services sont transférés au client pour un montant qui reflète la contrepartie attendue. Cette norme s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et peut être appliquée de manière rétrospective ou au moyen d'une approche rétrospective modifiée. La Société adoptera l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les résultats non distribués d'ouverture à la date d'entrée en vigueur.

La nouvelle directive comprend une approche de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes fondée sur des principes ainsi que des exigences de comptabilisation des coûts des contrats et des obligations d'informations quantitatives et qualitatives améliorées.

Un degré élevé de jugement doit être exercé pour déterminer si les coûts d'exécution doivent être passés en charges ou inscrits à l'actif. L'IFRS 15 pourrait donc donner lieu à des changements du moment de la comptabilisation de certaines charges connexes liées aux commissions.

Une évaluation détaillée des incidences a été réalisée en 2017 pour toutes les principales sources de produits dans le cadre de laquelle les contrats ont été passés en revue et les produits comptabilisés par la Société ont été analysés. Aucune incidence significative sur le résultat net n'a été identifiée.

En raison des développements récents dans l'interprétation de la directive sur les coûts d'exécution, la Société évalue toujours l'incidence de certains paiements de commissions et charges connexes.

L'adoption de l'IFRS 15 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les produits de la Société.

Modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Les modifications clarifient la comptabilisation aux termes de la norme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglées en trésorerie qui comprennent une modalité de rendement, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant des caractéristiques de règlement net ainsi que la comptabilisation des modifications des modalités des paiements fondés sur des actions, qui passent d'un règlement en trésorerie à un règlement en titres de capitaux propres. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

Modifications de l'IAS 40, *Immeubles de placement*

En décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 40, *Immeubles de placement*, afin de clarifier la comptabilisation des transferts de biens vers, ou depuis, les immeubles de placement. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

En décembre 2016, l'IASB a publié l'IFRIC 22, *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*, afin de préciser le cours de change qui doit être utilisé pour les transactions comportant l'encaissement ou le paiement d'une contrepartie anticipée en monnaie étrangère. Cette nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} janvier 2019

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette norme remplace la norme actuelle de l'IASB pour les contrats de location, soit l'IAS 17, qui exigeait que les preneurs et les bailleurs classent leurs contrats de location comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple et les comptabilisent différemment selon le type de contrat. L'IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation de l'information concernant les contrats de location. L'IFRS 16 propose un modèle comptable unique pour les preneurs, où ceux-ci sont tenus de comptabiliser des actifs et des passifs pour tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Cette nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Société évalue présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. Cette interprétation traite de la manière de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt en cas d'incertitude relative au traitement fiscal aux termes de l'IAS 12. Cette norme détermine les cas où les traitements fiscaux doivent être analysés collectivement, les hypothèses des examens des autorités fiscales, la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), les assiettes fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'impôt ainsi que l'incidence de changements de faits et de circonstances. Cette nouvelle interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017)

En décembre 2017, l'IASB a publié les améliorations annuelles issues du cycle 2015-2017. Les prises de position comprennent des modifications de quatre Normes internationales d'information financière (« IFRS ») découlant du projet d'améliorations annuelles de l'IASB. Les modifications de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, précisent que, lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle doit réévaluer les intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise. Les modifications de l'IFRS 11, *Partenariats*, précisent que, lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle ne doit pas réévaluer les intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise. Les modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, précisent que toutes les conséquences fiscales des dividendes devraient être comptabilisées en résultat net, quelle que soit l'origine de l'impôt. Les modifications de l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, précisent que si un emprunt spécifique demeure inutilisé après que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, cet emprunt doit être incorporé aux fonds que l'entité emprunte de manière générale aux fins du calcul du taux de capitalisation des emprunts généraux. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

4. Regroupements d'entreprises

CITY NATIONAL ROCHDALE (« CNR »)

Le 1^{er} décembre 2017, la Société a conclu une entente visant l'acquisition d'un contrat de gestion relatif au Fonds commun Marchés Émergents de City National Rochdale (le « Fonds CNR »), un fonds commun de placement qui investit surtout dans les marchés asiatiques émergents et développés. La transaction concorde avec la stratégie de croissance de la gestion de portefeuille mondiale de la Société et offre l'occasion d'avoir une présence complémentaire dans les stratégies de marchés émergents.

La transaction relative au Fonds CNR est assujettie à l'approbation des actionnaires du Fonds CNR et des autorités de réglementation des États-Unis. Lors de la conclusion de la transaction, le Fonds CNR fera l'objet d'une réorganisation et la totalité de son actif net sera transférée à un nouveau fonds Fiera. Le fonds Fiera aura des objectifs et des stratégies de placement similaires et sera géré par l'équipe de gestion de portefeuille de la Société.

Le 1^{er} décembre 2017, la Société a versé une contrepartie initiale de 15 466 \$ CA (12 000 \$ US) en trésorerie. Ce montant a été comptabilisé comme un contrat d'actifs sous gestion visant des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. La contrepartie éventuelle additionnelle se rapporte aux produits réalisés du fonds et comporte un montant pouvant s'élever jusqu'à 15 466 \$ CA (12 000 \$ US) payable en cinq ans et des versements éventuels additionnels payables sur la durée de l'entente de dix ans.

Les versements éventuels faits par la Société à CNR sont comptabilisés en tant qu'obligations au titre du prix d'achat et représentent un arrangement financier aux termes duquel la Société paie des honoraires de gestion et des frais de service au vendeur relativement à certains clients admissibles sur des périodes de cinq ans et de dix ans. Les versements éventuels seront faits au vendeur en fonction du montant des actifs provenant du vendeur dans le Fonds CNR et de la note attribuée par Morningstar® au Fonds CNR.

La valeur actualisée des versements de la contrepartie éventuelle prévue qui devrait être payée au vendeur a été estimée à 60 574 \$ CA (47 000 \$ US) au 1^{er} décembre 2017 et à 60 597 \$ CA (48 304 \$ US) au 31 décembre 2017. Le montant a été comptabilisé à titre de contrat de gestion – actif incorporel à durée de vie indéterminée et un instrument financier correspondant a été comptabilisé au passif comme obligations au titre du prix d'achat.

Pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2017, la Société a inscrit une charge de 1 665 \$ CA (1 304 \$ US) dans la désactualisation et la variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat.

La Société a engagé des coûts afférents à l'acquisition de 1 144 \$ CA (896 \$ US), qui comprennent essentiellement des frais juridiques, des frais de conseils financiers ainsi que des frais de vérification diligente. Ces coûts ont été inscrits à l'actif dans le poste « Immobilisations incorporelles ».

SAMSON CAPITAL ADVISORS LLC (« SAMSON »)

La contrepartie du prix de l'acquisition de Samson en 2015 incluait un montant initial allant jusqu'à 4 175 \$ US à payer sur une période de trois ans si certains objectifs sont atteints. Le premier objectif a été atteint et la Société a payé un montant de 1 391 \$ US (1 863 \$ CA) le 13 mars 2017.

APEX CAPITAL MANAGEMENT INC. (« APEX »)

Le 1^{er} juin 2016, la Société a conclu l'acquisition de toutes les actions en circulation d'Apex, gestionnaire de placements en actions de croissance de Dayton, en Ohio. L'acquisition concordait avec la stratégie de croissance de la gestion mondiale de portefeuille de la Société et offrait l'occasion d'avoir une présence complémentaire dans le marché des services aux investisseurs institutionnels et le marché des services de sous-conseils aux investisseurs individuels, le marché des sociétés de faible à moyenne capitalisation ainsi que d'autres stratégies de croissance.

Selon les modalités de l'entente, la contrepartie de l'acquisition d'Apex comprenait une contrepartie en trésorerie de 88 000 \$ US (115 201 \$ CA) payée aux vendeurs, financée par un emprunt à terme de 125 000 \$ US consenti aux termes de la facilité de crédit de la Société et des actions de catégorie A de Fiera Capital d'une valeur de 57 000 \$ US (74 619 \$ CA), représentant 5 775 075 actions de catégorie A, qui ont été émises à la clôture de la transaction, qui a été comptabilisée à la juste valeur de 57 349 \$ US (75 076 \$ CA) à la date d'acquisition. Les actions de catégorie A sont détenues en mains tierces, et seront libérées à raison de une sur sept chaque année sur une période de sept ans à compter de un an suivant la date de clôture (note 17). Les actions de catégorie A ne sont pas assorties de droits de vote tant qu'elles seront détenues en mains tierces. Cependant, elles donnent droit à des dividendes. De plus, le prix d'achat comprenait un montant de 1 171 \$ US (1 568 \$ CA), lequel représentait les ajustements du fonds de roulement et du prix d'achat après la clôture, qui a été payé le 7 mars 2017.

La transaction a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition et le prix d'achat a été attribué aux actifs acquis et aux passifs pris en charge selon la juste valeur estimée à la date d'acquisition, comme suit :

	\$
Trésorerie	678
Autres actifs courants	5 025
Immobilisations corporelles	65
Immobilisations incorporelles	115 548
Goodwill (72 002 \$ déductibles aux fins de l'impôt)	72 460
Créditeurs et charges à payer	(820)
Produits différés	(1 147)
	191 809

Contrepartie de l'acquisition	\$
Contrepartie en trésorerie	115 201
Capital social	75 076
Ajustement du prix d'achat	1 532
	191 809

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

Le goodwill est imputable aux synergies qui devraient résulter du regroupement des activités d'exploitation de la Société aux États-Unis. La direction de Fiera Capital a relevé des immobilisations incorporelles acquises auprès d'Apex qui ont été constatées de manière distincte du goodwill. Ces immobilisations incorporelles comportaient une entente de non-concurrence évaluée à 3 927 \$, des relations clients évaluées à 104 728 \$ et un nom commercial évalué à 6 893 \$. Après la date de clôture, la Société a révisé certaines hypothèses portant sur l'évaluation, notamment le taux d'actualisation utilisé dans la détermination de la juste valeur des relations clients à la date d'acquisition. Cette révision s'est soldée par une diminution de 40 778 \$ de la juste valeur des relations clients, le goodwill étant augmenté d'un montant correspondant.

La Société a engagé des coûts afférents à l'acquisition de 1 796 \$, qui comprennent essentiellement des frais juridiques, des frais de conseils financiers ainsi que des frais de vérification diligente. Ces coûts ont été inclus dans les frais d'acquisition des états consolidés du résultat net. La Société a financé la partie en trésorerie du prix d'achat à l'aide de la facilité de crédit (note 15).

Incidence pro forma

Le tableau suivant présente l'incidence de l'acquisition sur les montants consolidés des honoraires de gestion et du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

	\$
Honoraires de gestion	22 044
Résultat net	10 247

Si le regroupement d'entreprises avait eu lieu le 1^{er} janvier 2016, les montants consolidés des honoraires de gestion, des honoraires de performance et du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 auraient été comme suit :

	\$
Honoraires de gestion	314 002
Honoraires de performance	34 281
Résultat net	27 721

La Société considère que les chiffres pro forma sont une mesure approximative de la performance financière de l'entreprise issue du regroupement sur une période de douze mois et qu'ils fournissent une base de comparaison avec sa performance financière des exercices futurs.

Le résultat net pro forma ci-dessus prend en considération les frais de vente et charges générales et administratives, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et l'élimination des frais d'acquisition, ainsi que les incidences fiscales connexes.

FIERA IMMOBILIER LIMITÉE (« FIERA IMMOBILIER »)

Le 4 avril 2016, la Société a réorganisé le capital de Fiera Immobilier, coentreprise créée en 2011 par la Société et Axia Investments Inc. (« Axia »), pour offrir aux investisseurs une gamme d'instruments de placements immobiliers et de services de gestion de comptes

distincts à l'échelle nationale. La Société et Axia étaient les actionnaires exerçant le contrôle. Par suite de la réorganisation et de la modification connexe de la convention des actionnaires, la Société a obtenu le contrôle effectif de Fiera Immobilier.

La participation économique de la Société dans Fiera Immobilier correspondait à environ 38,46 % des actions de catégorie B et 50 % des actions de catégorie A de Fiera Immobilier. La convention des actionnaires révisée incluait, à titre de contrepartie transférée, une option visant l'acquisition de 10 actions de catégorie A supplémentaires de Fiera Immobilier. L'exercice de l'option d'achat se solderait par la détention par la Société de la majorité des actions de catégorie A. Ce changement de contrôle à l'égard des titres de capitaux propres qui étaient détenus précédemment constitue un événement économique et a déclenché la réévaluation de la participation à la juste valeur. La transaction a été traitée comme un regroupement d'entreprises effectué par étapes et a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition.

Le prix d'achat a été attribué aux actifs et aux passifs selon la juste valeur estimée à la date d'acquisition, comme suit :

	\$
Trésorerie	2 170
Autres actifs courants	3 302
Immobilisations corporelles	123
Immobilisations incorporelles	18 950
Goodwill (aucun montant déductible aux fins de l'impôt)	12 805
Passif d'impôt sur le résultat différé	(5 385)
Créditeurs et charges à payer	(935)
Passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur	(5 500)
Dettes à long terme	(1 675)
	23 855

Contrepartie de l'acquisition	\$
Option d'achat	1 419
Participation ne donnant pas le contrôle	10 186
Juste valeur des titres de capitaux propres détenus précédemment par Fiera Capital	12 250
	23 855

Avant la modification de la convention des actionnaires, la Société comptabilisait la participation dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence. À la date d'acquisition, la valeur comptable de la participation dans la coentreprise s'élevait à 6 423 \$. La juste valeur des titres de capitaux propres précédemment détenus se chiffrait à 12 250 \$. La réévaluation à la juste valeur de la participation de Fiera Capital a donné lieu à un profit de 5 827 \$, lequel a été comptabilisé en tant que « Profit sur l'acquisition du contrôle de la participation dans une coentreprise » dans les états consolidés du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le goodwill est attribuable aux avantages qui devraient résulter du regroupement des actifs et des activités de Fiera Immobilier et de la Société. La direction de la Société a relevé des immobilisations incorporelles acquises auprès de Fiera Immobilier qui ont été constatées de manière distincte du goodwill. Ces immobilisations incorporelles consistaient en des relations clients évaluées à 18 950 \$.

Incidence pro forma

Le tableau suivant présente l'incidence de l'acquisition sur les montants consolidés des honoraires de gestion et du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

	\$
Honoraires de gestion	6 442
Résultat net	1 054

Si le regroupement d'entreprises avait eu lieu le 1^{er} janvier 2016, les montants consolidés des honoraires de gestion, des honoraires de performance et du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 auraient été comme suit :

	\$
Honoraires de gestion	299 632
Honoraires de performance	34 281
Résultat net	18 118

La Société considère que les chiffres pro forma sont une mesure approximative de la performance financière de l'entreprise issue du regroupement sur une période de douze mois et qu'ils fournissent une base de comparaison avec sa performance financière des exercices futurs.

Le résultat net pro forma ci-dessus prend en considération les frais de vente et charges générales et administratives, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et l'élimination des frais d'acquisition, ainsi que les incidences fiscales connexes.

Selon les modalités de la convention des actionnaires révisée, si des actionnaires, membres de la direction, de Fiera Immobilier cessent leur emploi auprès de Fiera Immobilier, celle-ci sera tenue de racheter toutes les actions détenues par l'actionnaire, membre de la direction sortant, dans les 30 jours à compter de la date de départ. Par suite de cette option de vente, l'obligation éventuelle de Fiera Immobilier de racheter ces actions a été comptabilisée par la Société comme passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur à la date d'ouverture du bilan à leur juste valeur de 5 500 \$, le goodwill ayant été augmenté d'un montant correspondant.

Le 7 mars 2017, la Société a acheté 1 500 000 actions de catégorie B de Fiera Immobilier détenues par un actionnaire sortant, membre de la direction et ne détenant pas le contrôle, ce qui a augmenté sa participation dans Fiera Immobilier à 50,93 %. Concurrément à la transaction, la Société a attribué à Axia Investments Inc. (« Axia »), autre actionnaire de Fiera Immobilier, un droit d'achat qui donne à Axia le droit d'acquérir au plus 50 % des actions de catégorie B achetées par la Société dans un délai de six mois à compter de la date de la transaction selon la même évaluation. Le 19 septembre 2017, Axia a exercé l'option d'achat et a acquis 750 000 actions de catégorie B.

Le 5 mai 2017, la Société a acheté 1 500 000 actions de catégorie B de Fiera Immobilier détenues par le seul actionnaire restant, membre de la direction et ne détenant pas le contrôle à cette période, ce qui a augmenté sa participation dans Fiera Immobilier

de 50,93 % à 62,24 %. Concurrément à la transaction, la Société a attribué à Axia un droit d'achat qui lui a donné le droit d'acquérir au plus 50 % des actions de catégorie B achetées par la Société dans un délai de six mois à compter de la date de la transaction selon la même évaluation. Le 19 septembre 2017, Axia a exercé l'option d'achat et a acquis 137 500 actions de catégorie B.

L'exercice des options d'achat le 19 septembre 2017 a fait en sorte que la Société a dû vendre 7,24 % de ses actions de catégorie B de Fiera Immobilier. La participation de la Société dans Fiera Immobilier est passée de 62,24 % à 55,00 %. La transaction a été comptabilisée à titre de transaction portant sur les capitaux propres et n'a eu, par conséquent, aucune incidence sur le résultat net de l'état consolidé du résultat net.

Le 27 décembre 2017, la Société a réalisé l'achat de la participation ne donnant pas le contrôle restante de 45,00 % dans Fiera Immobilier pour un montant de 32 000 \$, dont 31 500 \$ ont été payés en trésorerie et 500 \$ en actions de catégorie A de Fiera Capital représentant 38 880 actions de catégorie A qui ont été émises à la clôture de la transaction. La transaction a été comptabilisée à titre de transaction portant sur les capitaux propres et n'a eu, par conséquent, aucune incidence sur le résultat net de l'état consolidé du résultat net.

GESTION DE PORTEFEUILLE NATCAN INC.

Dans le cadre de l'acquisition de 2012 de Gestion de portefeuille Natcan Inc., la Société avait comptabilisé une obligation au titre du prix d'achat. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a revu son estimation à l'égard du seuil minimal d'actifs sous gestion requis et pour lequel elle doit effectuer le paiement conditionnel de 7 500 \$. La Société a conclu que le seuil minimal requis ne serait pas atteint et l'obligation au titre du prix d'achat a été réévaluée et le recouvrement a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net au poste « Désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat ». La valeur comptable du paiement conditionnel était de 6 408 \$ avant la réévaluation à néant.

FIERA FINANCEMENT PRIVÉ INC. (ANCIENNEMENT, CENTRIA COMMERCE INC.)

Le 10 novembre 2016, le conseil d'administration de la Société a réalisé l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Centria Commerce Inc. (maintenant Fiera Financement Privé inc. (« Fiera Financement Privé »)) et de six sociétés en nom collectif (note 7) auprès de DJM Capital Inc. (« DJM »). Fiera Financement Privé est un gestionnaire de placements privé situé au Québec qui gère des fonds procurant du financement de construction, de l'investissement immobilier et du financement d'entreprises à court terme. L'acquisition a permis à la Société d'intégrer les activités de Fiera Financement Privé aux siennes afin de créer sa propre plateforme de prêts privés, ce qui lui permettra d'ajouter un important portefeuille de stratégies de placement alternatives à ses activités et d'offrir désormais ses propres solutions de placement diversifiées directement à ses clients.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

Selon les modalités de l'entente d'achat d'actions, la contrepartie totale payée à la clôture pour l'acquisition de Fiera Financement Privé et de six sociétés en nom collectif comprend un montant de 10 000 \$ payé en trésorerie et l'émission de 1 944 211 actions de catégorie A. Les actions de catégorie A émises à la date de clôture ont été comptabilisées à la juste valeur de 23 428 \$, soit le cours des actions à la date de la clôture. Sur les 1 944 211 actions de catégorie A émises, 338 124 ont été détenues en mains tierces pour des garanties et des déclarations générales et ont été libérées quinze mois suivant la date de clôture. Les actions incessibles sont assorties de droits de vote et donnent droit à des dividendes. Une contrepartie additionnelle de l'acquisition d'au plus 12 000 \$, comptabilisée à la juste valeur initiale de 5 306 \$, pourrait être payée en actions de catégorie A sur une période de trois années civiles suivant la date de clôture, si les objectifs portant sur certains actifs sous gestion, les produits et les résultats avant intérêts, impôts, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (définis dans l'entente d'achat d'actions) sont atteints. La contrepartie de l'acquisition comprenait une somme nette de 222 \$ qui représentait la meilleure estimation de la Société au titre des ajustements nets du fonds de roulement et d'autres ajustements. Le montant net au titre de l'ajustement du fonds de roulement a été finalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et, par conséquent, la Société a augmenté de 44 \$ la contrepartie du prix d'achat.

La transaction constituait une transaction entre parties liées puisque DJM est détenue indirectement par le président et chef de la direction de Fiera Capital et par un autre membre du conseil d'administration de Fiera Capital. Des unités d'actions de catégorie B émises et en circulation de Fiera Capital sont également détenues indirectement par DJM, à l'égard desquelles DJM exerce une influence par l'intermédiaire de sociétés liées. Ces unités d'actions confèrent aux porteurs d'actions de catégorie B le droit de voter séparément en tant que catégorie pour élire les deux tiers des membres du conseil d'administration.

La transaction a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises à l'aide de la méthode de l'acquisition et le prix d'achat a été attribué aux actifs et aux passifs selon la juste valeur estimée à la date d'acquisition. Le prix d'achat révisé a été réparti comme suit :

	\$
Trésorerie	2 282
Autres actifs courants	704
Frais différés	31
Immobilisations corporelles	262
Immobilisations incorporelles	1 652
Goodwill (aucun montant déductible aux fins de l'impôt)	38 772
Passif d'impôt sur le résultat différé	(104)
Créditeurs et charges à payer	(4 510)
Obligations différées liées à des contrats de location	(79)
Produits différés	(10)
	39 000

Contrepartie de l'acquisition	\$
Contrepartie en trésorerie	10 266
Capital social	23 428
Juste valeur de l'obligation au titre du prix d'achat	5 306
	39 000

Le goodwill est attribuable à une équipe d'expérience détenant d'excellentes connaissances en construction, en financement, en investissement immobilier et en financement à court terme d'entreprises. La direction de Fiera Capital a relevé des immobilisations incorporelles acquises auprès de Fiera Financement Privé qui ont été constatées de manière distincte du goodwill. Ces immobilisations incorporelles se composent de relations clients évaluées à 1 600 \$ et de logiciels évalués à 52 \$. La Société a engagé des coûts afférents à l'acquisition de 991 \$, qui comprennent essentiellement des frais juridiques, des frais de conseils financiers ainsi que des frais de vérification diligente. Ces coûts ont été inclus dans le poste « Frais d'acquisition » des états consolidés du résultat net.

Incidence pro forma

Le tableau suivant présente l'incidence de l'acquisition sur les montants consolidés des honoraires de gestion, des honoraires de performance et du résultat net de la Société pour la période de douze mois close le 31 décembre 2016 :

	\$
Honoraires de gestion	1 139
Honoraires de performance	170
Résultat net	531

Si le regroupement d'entreprises avait eu lieu le 1^{er} janvier 2016, les montants consolidés des honoraires de gestion, des honoraires de performance et du résultat net de la Société pour la période de douze mois close le 31 décembre 2016 auraient été comme suit :

	\$
Honoraires de gestion	304 493
Honoraires de performance	35 274
Résultat net	20 394

La Société considère que les chiffres pro forma sont une mesure approximative de la performance financière de l'entreprise issue du regroupement sur une période de douze mois et qu'ils fournissent une base de comparaison avec sa performance financière des exercices futurs.

Le résultat net pro forma ci-dessus prend en considération les frais de vente et charges générales et administratives, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et l'élimination des frais d'acquisition, ainsi que les incidences fiscales connexes.

FIERA CAPITAL (EUROPE) (ANCIENNEMENT CHARLEMAGNE CAPITAL LIMITED)

Le 14 décembre 2016, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Fiera Capital (Europe), gestionnaire de placements situé à Londres, spécialisé dans les marchés émergents et principalement engagé dans l'offre de produits et de services de gestion d'actifs pour les marchés émergents. L'acquisition procure à la Société une porte d'entrée dans la catégorie d'actifs des marchés émergents et frontières et créera une plateforme européenne qui viendra stimuler la croissance et la distribution de ses stratégies de placement actuelles. L'acquisition constituait une étape importante dans l'avancement de la présence mondiale de la Société.

Selon les modalités de l'entente d'acquisition, les actionnaires de Fiera Capital (Europe) ont reçu 14 pence en trésorerie au total pour

chaque action de Fiera Capital (Europe). Le montant de 14 pence se compose de 11 pence versés en trésorerie pour l'action de Fiera Capital (Europe) et d'un dividende exceptionnel de 3 pence versé par Fiera Capital (Europe). La contrepartie totale comprenait 11 pence par action payés par Fiera Capital et le dividende exceptionnel de 3 pence par action versé par Fiera Capital (Europe).

La contrepartie de l'acquisition totale de Fiera Capital (Europe) incluait un montant de 32 000 livres sterling (« GBP ») (52 983 \$ CA) payé en trésorerie et une perte réalisée de 1 072 \$ sur des contrats à terme en GBP conclus pour couvrir les fluctuations du change entre le dollar canadien et la GBP au cours de la période allant de l'annonce de la transaction à la date de clôture (note 12).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a révisé certaines hypothèses portant sur l'évaluation et a ajusté la répartition du prix d'achat en augmentant les créditeurs et charges à payer d'un montant de 275 \$ US (361 \$ CA), le goodwill étant augmenté d'un montant correspondant. De plus, la Société a réduit ses actifs incorporels de 13 200 \$ US (17 322 \$ CA) et a diminué son passif d'impôt sur le résultat différé de 3 117 \$ US (4 090 \$ CA), et a inscrit une hausse nette correspondante du goodwill de 10 083 \$ US (13 232 \$ CA).

La transaction a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises à l'aide de la méthode de l'acquisition et le prix d'achat a été attribué aux actifs et aux passifs selon la juste valeur estimée à la date d'acquisition. Le prix d'achat révisé a été attribué comme suit :

	\$
Trésorerie	11 605
Placements à court terme	6 880
Autres actifs courants	7 423
Immobilisations corporelles	94
Goodwill (aucun montant déductible aux fins de l'impôt) ¹	22 116
Immobilisations incorporelles	28 214
Créditeurs et charges à payer	(15 018)
Passif d'impôt sur le résultat différé	(3 547)
Participation ne donnant pas le contrôle	(3 712)
	54 055

1. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a ajusté la répartition du prix d'achat en diminuant de 17 813 \$ CA la participation ne donnant pas le contrôle et a enregistré une diminution du goodwill du même montant.

Contrepartie de l'acquisition	\$
Contrepartie en trésorerie	52 983
Contrats de change à terme	1 072
	54 055

Le goodwill est attribuable à un réseau bien établi et aux compétences et connaissances complémentaires liées aux marchés émergents. La direction de la Société a relevé des immobilisations incorporelles acquises de Fiera Capital (Europe) qui ont été constatées de manière distincte du goodwill. Ces immobilisations incorporelles se composent de contrats de gestion d'actifs évalués à 20 865 \$. La Société a engagé des coûts afférents à l'acquisition de 3 172 \$, qui comprennent essentiellement des frais juridiques, des frais de conseils financiers ainsi que des frais de vérification diligente. Ces coûts ont été inclus dans le poste « Frais d'acquisition » des états consolidés du résultat net.

Les actifs nets acquis comprennent une immobilisation incorporelle de 7 349 \$ représentant la juste valeur des produits tirés des honoraires de performance (déduction faite des commissions et de l'impôt sur le résultat connexes) jugée recouvrable le 31 décembre 2016. Cet autre actif a été entièrement amorti au cours de la période allant de la date d'acquisition au 31 décembre 2016 (note 10).

La contrepartie totale de 54 055 \$ a été payée en trésorerie, financée en partie par la facilité de crédit (note 15).

Les entités consolidées par Fiera Capital (Europe) sont présentées à la note 7.

Incidence pro forma

Le tableau suivant présente l'incidence de l'acquisition sur les montants consolidés des honoraires de gestion, des honoraires de performance et du résultat net de la Société pour la période de douze mois close le 31 décembre 2016 :

	\$
Honoraires de gestion	1 290
Honoraires de performance	17 406 ¹
Résultat net	539

1. Les honoraires de performance ont été comptabilisés à la date d'évaluation de la performance, le 31 décembre 2016.

Si le regroupement d'entreprises avait eu lieu le 1^{er} janvier 2016, les montants consolidés des honoraires de gestion, des honoraires de performance et du résultat net de la Société pour la période de douze mois close le 31 décembre 2016 auraient été comme suit :

	\$
Honoraires de gestion	323 738
Honoraires de performance	35 432
Résultat net	19 841

La Société considère que les chiffres pro forma sont une mesure approximative de la performance financière de l'entreprise issue du regroupement sur une période de douze mois et qu'ils fournissent une base de comparaison avec sa performance financière des exercices futurs.

AUTRES ACQUISITIONS

Aquila Infrastructure Management (« Aquila »)

Le 22 juillet 2016, la Société a conclu une transaction avec Aquila, gestionnaire de placement du secteur des infrastructures et dont le siège social est situé à Toronto, créant ainsi Fiera Infrastructure Inc. La Société détient 75 % des actions émises et en circulation de cette entité.

Le 22 juillet 2016, Fiera Infrastructure Inc. a acquis la totalité des actions émises et en circulation de 9562834 Canada Inc., société qui détient indirectement des investissements dans des actifs en infrastructures, pour une contrepartie en trésorerie de 128 \$.

Cette transaction a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises à l'aide de la méthode de l'acquisition. Le prix d'achat a été attribué aux immobilisations incorporelles des relations clients et des contrats d'actifs sous gestion à durée de vie indéterminée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

5. Coûts de restructuration, d'intégration et autres coûts

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, la Société a comptabilisé les coûts suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Provisions de restructuration au titre des indemnités de départ	6 893	3 099
Autres coûts de restructuration	444	3 257
Coûts d'intégration et autres coûts	7 813	1 600
Total	15 150	7 956

Les coûts de restructuration sont principalement composés des coûts liés aux indemnités de départ dues aux réorganisations corporatives résultant des regroupements d'entreprises ou de l'évolution normale des affaires.

Les variations des provisions de restructuration au titre des charges liées aux indemnités de départ au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 ont été les suivantes :

	Indemnités de départ
	\$
Solde au 31 décembre 2015	1 011
Ajouts durant l'exercice	3 099
Montant payé durant l'exercice	(1 516)
Solde au 31 décembre 2016	2 594
Ajouts durant l'exercice	6 893
Montant payé durant l'exercice	(3 499)
Solde au 31 décembre 2017	5 988

Provision pour indemnités de départ	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
	\$	\$
Tranche courante	5 273	1 879
Tranche non courante	715	715
Total	5 988	2 594

INTÉGRATION

Les coûts d'intégration sont composés principalement d'honoraires professionnels, de coûts liés à la relocalisation et aux contrats de location, et d'autres charges engagées en raison de l'intégration des entreprises récemment acquises.

AUTRES COÛTS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'une des filiales de la Société a comptabilisé une charge de 3 464 \$ découlant d'une erreur de négociation.

6. Cession de filiales

Le 18 juillet 2016, la Société a mené à terme la vente de sa participation dans les sociétés suivantes : Commandité Fiera Quantum Inc., 9276-5072 Québec Inc. et Société en commandite Fiera Quantum. Au cours du premier trimestre de 2016, la Société avait réévalué les actifs non courants de manière à les ramener au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et une réévaluation de 7 921 \$ a été comptabilisée au poste « Réévaluation des actifs détenus en vue de la vente ». Les immobilisations incorporelles et corporelles n'étaient plus amorties depuis la date à laquelle les actifs avaient été classés comme étant détenus en vue de la vente. Le 18 juillet 2016, date de la cession, la Société a décomptabilisé la participation ne donnant pas le contrôle dans la Société en commandite Fiera Quantum et une charge additionnelle de 8 315 \$ a été comptabilisée dans les états du résultat net au poste « Perte sur la cession de filiales ».

7. Placements

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales aux 31 décembre 2017 et 2016. Les filiales en exploitation et leurs activités principales sont présentées dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, leur capital social est composé d'actions ordinaires détenues directement ou indirectement par la Société.

Désignation	Pourcentage de participation attribuable à la Société ¹				Activités principales
	Directe		Indirecte		
	2017	2016	2017	2016	
Fonds Fiera Capital Inc.	100 %	100 %	-	-	Gestion d'actifs
Le Fonds d'investissement RÉA II Fiera Capital inc. ²	-	100 %	-	-	Fonds d'investissement
Gestion Fiera Capital S.a.r.l.	-	-	100 %	100 %	Autre
Fiera US Holding Inc.	100 %	100 %	-	-	Société de portefeuille
Bel Air Investment Advisors LLC	-	-	100 %	100 %	Gestion d'actifs
Bel Air Management LLC	-	-	100 %	100 %	Gestion d'actifs
Bel Air Securities LLC	-	-	100 %	100 %	Gestion d'actifs
Fiera Capital Inc.	-	-	100 %	100 %	Gestion d'actifs
Apex Capital Management Inc. ³	-	-	-	100 %	Gestion d'actifs
Fiera Capital Management Company LLC ⁴	-	-	-	100 %	Gestion d'actifs
City National Rochdale Asia Limited	100 %	-	-	-	Autre
Partenaires Fiera Comox Inc.	65 %	65 %	-	-	Gestion d'actifs
Fiera Financement Privé inc. (anciennement, Centria Commerce Inc.)	100 %	100 %	-	-	Gestion d'actifs
Commandité Fonds de démarrage Centria Capital inc. ⁵	-	100 %	100 %	-	Gestion d'actifs
Commandité Fonds d'Investissement immobilier Fiera FP I inc. (anciennement, Commandité Fonds d'Investissement immobilier Fiera FPI I Inc.) ⁵	-	100 %	100 %	-	Gestion d'actifs
Commandité Fonds d'Investissement immobilier Fiera FP II inc. ⁵	-	100 %	100 %	-	Gestion d'actifs
Commandité Fonds de Financement Mezzanine Fiera FP inc. (anciennement, Commandité Fonds de Financement Mezzanine Centria Capital Inc.) ⁵	-	100 %	100 %	-	Gestion d'actifs
Commandité Fonds de Financement Fiera FP inc. (anciennement, Commandité Fonds Évolution d'Entreprises Centria Capital inc.) ⁵	-	100 %	100 %	-	Gestion d'actifs
Commandité Fonds de Financement Immobilier Fiera FP inc. (anciennement, Commandité Fonds de Financement de construction Centria Capital inc.) ⁵	-	100 %	100 %	-	Gestion d'actifs
Commandité Fonds Centria Capital inc. ⁵	-	100 %	100 %	-	Gestion d'actifs
Fiera Capital (Europe) Limited (anciennement, Charlemagne Capital Limited)	100 %	100 %	-	-	Gestion d'actifs
Charlemagne Capital (OCCO EE) Limited ⁶	-	-	-	50,1 %	Gestion d'actifs
Fiera Capital (UK) Limited (anciennement, Charlemagne Capital (UK) Limited)	-	-	100 %	100 %	Gestion d'actifs
Fiera Capital (IOM) Limited (anciennement, Charlemagne Capital (IOM) Limited)	-	-	100 %	100 %	Gestion d'actifs
Charlemagne Capital (Services) Limited	-	-	100 %	100 %	Autre
Charlemagne Capital (Investments) Limited	-	-	100 %	100 %	Gestion d'actifs
OCCO Global Financials GP, LLC ⁷	-	-	-	100 %	Autre
Fiera Infrastructure Inc.	75 %	75 %	-	-	Gestion d'actifs
Commandité Fiera Infra Inc.	-	-	100 %	100 %	Gestion d'actifs
Aquila GP Inc.	-	-	100 %	100 %	Gestion d'actifs
Fiera Immobilier Limitée	100 %	38,46 %	-	-	Gestion d'actifs
Fiera Properties Debt Strategies Limited	-	-	100 %	-	Gestion d'actifs
Roycom Inc.	-	-	100 %	100 %	Gestion d'actifs

1. Les regroupements d'entreprises en 2017 et en 2016 sont décrits à la note 4.
2. En août 2017, Le Fonds d'investissement RÉA II Fiera Capital inc., filiale entièrement détenue de la Société, a été dissous.
3. En avril 2017, Apex Capital Management Inc., filiale entièrement détenue de la Société, a été dissoute.
4. En avril 2017, Fiera Capital Management Company LLC, filiale entièrement détenue de la Société, a été dissoute.
5. En décembre 2017, la Société détient indirectement les commandités de Fiera Financement Privé.
6. En janvier 2017, Charlemagne Capital (OCCO EE) Limited, filiale détenue indirectement de la Société, a été dissoute.
7. En avril 2017, OCCO Global Financials GP, LLC., filiale détenue indirectement de la Société, a été dissoute.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

8. Entités structurées

La Société gère plusieurs fonds de placement qui sont des entités structurées non consolidées. Ces fonds de placement sont des sociétés d'investissement à capital variable et à capital fixe, des fonds communs de placement, des sociétés en commandite ou d'autres fonds en gestion commune qui investissent dans une variété d'actifs. Les mandats séparés qui sont gérés pour le compte de clients et de fiduciaires de placement ne sont pas considérés comme des entités structurées. Les entités structurées sont en général financées par l'émission de parts ou d'actions aux investisseurs, même si certains fonds, essentiellement des fonds immobiliers, des fonds d'infrastructure et des fonds de capital-investissement, ont également le droit de recueillir du financement par l'intermédiaire d'emprunts auprès de tiers. La Société ne fournit pas de garantie pour le remboursement de ces emprunts détenus par ces entités et elle n'a fourni aucun soutien financier aux entités structurées non consolidées au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

La Société génère des produits au moyen des honoraires de gestion et des autres revenus grâce à la fourniture de services de gestion et de services connexes à ces fonds de placement. Les honoraires de gestion de ces fonds de placement sont calculés

en fonction des actifs sous gestion. Les fonds de placement sont sujets au risque de marché découlant des incertitudes à l'égard de la valeur future des actifs qu'ils détiennent. Les risques de marché sont présentés à la note 12 – Instruments financiers.

Le tableau qui suit résume la valeur comptable des participations de la Société dans les entités structurées non consolidées comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière et les actifs sous gestion des entités structurées non consolidées aux 31 décembre 2017 et 2016. L'exposition maximale de la Société au risque de perte correspond à la valeur comptable des fonds de placement détenus ainsi qu'à la perte d'honoraires futurs.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Participation de la Société dans les fonds de placement	5 101	8 574
Actifs sous gestion des entités structurées non consolidées	30,0 milliards	23,0 milliards

La Société ne détenait aucune participation dans des entités structurées consolidées aux 31 décembre 2017 et 2016.

9. Débiteurs

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Comptes clients	107 839	94 463
Comptes clients – sociétés liées à des actionnaires	12 720	14 300
Comptes clients – parties liées	2 909	2 342
Autres	4 930	5 296
	128 398	116 401

Ce qui suit indique l'âge des débiteurs.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Comptes clients		
Courants	104 322	87 052
Entre 61 et 119 jours	2 192	6 228
Plus de 120 jours	1 325	1 183
Total des comptes clients	107 839	94 463
Sociétés liées à des actionnaires et parties liées		
Courants	14 144	15 672
Entre 61 et 119 jours	4	-
Plus de 120 jours	1 481	970
Total des sociétés liées à des actionnaires et parties liées	15 629	16 642
Autres	4 930	5 296
	128 398	116 401

Au 31 décembre 2017, une provision pour créances douteuses de 19 \$ (32 \$ en 2016) était inscrite.

10. Goodwill et immobilisations incorporelles

	Goodwill	À durée de vie déterminée				
		À durée de vie indéterminée	Contrats de gestion d'actifs	Relations clients	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016						
Valeur comptable d'ouverture	391 347	8 800	53 000	250 755	10 420	322 975
Ajouts	-	-	-	-	670	670
Ajouts – développé à l'interne	-	-	-	-	210	210
Regroupements d'entreprises	150 338	-	45 537	125 747	10 872	182 156
Acquisitions	-	394	-	3 003	-	3 397
Réévaluation	-	-	-	(7 031)	-	(7 031)
Radiation	-	-	-	-	(779)	(779)
Amortissement pour l'exercice	-	-	(15 945)	(22 680)	(4 098)	(42 723)
Écarts de conversion	(655)	(69)	1 001	(1 117)	70	(115)
Valeur comptable de clôture	541 030	9 125	83 593	348 677	17 365	458 760
Solde au 31 décembre 2016						
Coût	518 842	8 548	122 988	392 146	25 304	548 986
Amortissement cumulé et dépréciation	(1 918)	-	(40 280)	(66 391)	(9 166)	(115 837)
Écarts de conversion	24 106	577	885	22 922	1 227	25 611
Valeur comptable de clôture	541 030	9 125	83 593	348 677	17 365	458 760
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017						
Valeur comptable d'ouverture	541 030	9 125	83 593	348 677	17 365	458 760
Ajouts	-	-	-	2 211	2 203	4 414
Ajouts – développé à l'interne	-	-	-	-	1	1
Regroupements d'entreprises	(3 995)	77 184	(17 322)	-	-	59 862
Dispositions	-	-	-	-	(1 371)	(1 371)
Amortissement pour l'exercice	-	-	(10 659)	(25 498)	(4 953)	(41 110)
Écarts de conversion	(13 150)	(2 240)	(1 703)	(13 558)	(774)	(18 275)
Valeur comptable de clôture	523 885	84 069	53 909	311 832	12 471	462 281
Solde au 31 décembre 2017						
Coût	514 847	85 732	105 666	394 357	25 611	611 366
Amortissement cumulé et dépréciation	(1 918)	-	(50 939)	(91 889)	(13 593)	(156 421)
Écarts de conversion	10 956	(1 663)	(818)	9 364	453	7 336
Valeur comptable de clôture	523 885	84 069	53 909	311 832	12 471	462 281

DÉCOMPTABILISATION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a décomptabilisé une autre immobilisation incorporelle ayant un coût de 1 897 \$ et un montant d'amortissement cumulé de 526 \$ pour un produit de 1 000 \$. La Société a comptabilisé une perte sur disposition d'immobilisations incorporelles de 371 \$ dans les états consolidés du résultat net présentée au poste « Perte sur disposition d'immobilisations incorporelles ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

ACQUISITIONS

Larch Lane Advisors LLC

Le 1^{er} septembre 2016, la Société a conclu la convention d'achat avec Larch Lane Advisors LLC (« Larch Lane ») et a annoncé que l'équipe de Larch Lane se joignait à sa filiale américaine, Fiera Capital Inc. Le prix d'achat total des actifs nets acquis s'est établi à 1 750 \$ US (2 297 \$ CA), dont une tranche de 1 146 \$ US (1 504 \$ CA) a été payée à la clôture de la transaction et le solde a été payé le 15 janvier 2017. Les immobilisations incorporelles issues de cette acquisition ont été comptabilisées à titre de contrats de gestion d'actifs de 300 \$ US (394 \$ CA) et de relations clients de 1 450 \$ US (1 903 \$ CA). L'ajout de l'équipe a permis à la filiale américaine de Fiera Capital d'offrir à ses clients un éventail de stratégies de placement non traditionnelles, notamment des fonds communs de placement non traditionnels, des fonds de couverture et des fonds de démarrage de fonds de couverture.

HRS Capital (« HRS »)

Le 1^{er} novembre 2016, la Société a conclu la convention d'achat avec HRS, pour un prix d'achat maximal de 1 100 \$, dont 300 \$ ont été payés à la clôture. Le montant résiduel d'au plus 800 \$ était payable sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2019 si certains seuils minimaux fondés sur les produits étaient atteints. Les immobilisations incorporelles issues de cette acquisition ont été comptabilisées à titre de relations clients de 1 100 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a revu son estimation à l'égard du seuil minimal requis et pour lequel elle doit effectuer le paiement conditionnel de 800 \$. La Société a conclu que le seuil minimal requis ne serait pas atteint et l'obligation au titre du prix d'achat a été réévaluée et le recouvrement a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net au poste « Désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat ». La valeur comptable du paiement conditionnel était de 800 \$ avant la réévaluation à néant.

AUTRES RÉÉVALUATIONS ET TRANSFERTS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des relations clients comportant un coût de 18 570 \$ et un amortissement cumulé de 11 539 \$ et d'autres immobilisations incorporelles comportant un coût de 65 \$ et un amortissement cumulé de 65 \$ ont été réévaluées à leur juste valeur de néant et reclassées comme détenues en vue de la vente. La Société a décomptabilisé des contrats de gestion d'actifs comportant un coût de 7 349 \$ et un amortissement cumulé de 7 465 \$ ainsi qu'un écart de conversion de 116 \$. En outre, la Société a radié des coûts liés aux activités de développement de logiciels de 779 \$.

Il n'y a pas eu de transfert d'immobilisations incorporelles en 2017 et en 2016.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Au cours des quatrièmes trimestres de 2017 et de 2016, dans le cadre de ses tests de dépréciation annuels, la Société a conclu son analyse de dépréciation et évalué la recouvrabilité de ses actifs. En 2017 et en 2016, aux fins du test de dépréciation du goodwill, le secteur d'exploitation représente au sein de la Société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la Société.

Le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction selon le secteur d'exploitation de la Société, soit la gestion d'actifs. Lors des tests de dépréciation du goodwill aux 31 décembre 2017 et 2016, la Société a comparé le total de la valeur recouvrable du secteur d'exploitation à sa valeur comptable. La valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité selon des budgets et des prévisions des flux de trésorerie de cinq ans qu'ont approuvés la direction et le conseil d'administration, lesquels se sont appuyés sur les données de marché observables, le cas échéant. Pour les périodes au-delà de la période budgétaire de cinq ans, les flux de trésorerie ont été établis à l'aide du taux de croissance attendu à long terme. Les hypothèses clés incluaient les suivantes :

	2017	2016
	%	%
Taux de croissance moyen pondéré	11,0	11,0
Taux d'actualisation	11,0	11,0

Des changements raisonnables dans les hypothèses clés ne feraient pas en sorte que la valeur recouvrable du goodwill tombe sous sa valeur comptable.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE

Lors des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée aux 31 décembre 2017 et 2016, la Société a comparé la valeur recouvrable totale des actifs à leur valeur comptable respective. Les hypothèses clés incluaient les suivantes :

	2017	2016
	%	%
Taux de croissance moyen pondéré	2,5	2,5
Taux d'actualisation	11,0	11,0

La valeur recouvrable a été établie en fonction de la valeur d'utilité à l'aide des budgets et des prévisions de flux de trésorerie sur cinq ans, d'une durée indéterminée, qu'ont approuvées la direction et le conseil d'administration, lesquels se sont appuyés sur les données d'entrée de marché observables, le cas échéant. Pour les périodes au-delà de la période budgétaire de cinq ans, les flux de trésorerie ont été établis à l'aide du taux de croissance attendu à long terme de 2,5 %. Le taux d'actualisation est appliqué aux projections quinquennales des flux de trésorerie avant impôt et calculé en fonction du coût moyen pondéré du capital.

Des changements raisonnables aux hypothèses clés ne feraient pas en sorte que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée tombe sous leur valeur comptable.

À la suite des tests de dépréciation, la Société a conclu que la valeur recouvrable dépassait leur valeur comptable et, par conséquent, il n'y a eu aucune perte de valeur.

11. Immobilisations corporelles

	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016				
Valeur comptable d'ouverture	3 890	1 316	13 750	18 956
Ajouts	715	1 213	871	2 799
Regroupements d'entreprises	259	148	148	555
Reclassement	5	(5)	-	-
Cession d'actifs détenus en vue de la vente	(2)	(6)	-	(8)
Écarts de conversion	(106)	(22)	(375)	(503)
Amortissement	(902)	(634)	(1 865)	(3 401)
Valeur comptable de clôture	3 859	2 010	12 529	18 398
Solde au 31 décembre 2016				
Coût	7 183	4 077	17 308	28 568
Amortissement cumulé	(3 396)	(2 158)	(4 818)	(10 372)
Écarts de conversion	72	91	39	202
Valeur comptable de clôture	3 859	2 010	12 529	18 398
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017				
Valeur comptable d'ouverture	3 859	2 010	12 529	18 398
Ajouts	731	1 565	1 198	3 494
Cession d'actifs	(295)	(25)	(269)	(589)
Écarts de conversion	(198)	(55)	(661)	(914)
Amortissement	(914)	(966)	(1 937)	(3 817)
Valeur comptable de clôture	3 183	2 529	10 860	16 572
Solde au 31 décembre 2017				
Coût	7 479	5 580	17 994	31 053
Amortissement cumulé	(4 170)	(3 087)	(6 512)	(13 769)
Écarts de conversion	(126)	36	(622)	(712)
Valeur comptable de clôture	3 183	2 529	10 860	16 572

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a décomptabilisé du mobilier et matériel de bureau comportant un coût de 435 \$ (5 \$ en 2016) et un montant d'amortissement cumulé de 140 \$ (3 \$ en 2016), du matériel informatique comportant un coût de 62 \$ (42 \$ en 2016) et un montant d'amortissement cumulé de 37 \$ (36 \$ en 2016) ainsi que des améliorations locatives comportant un coût de 512 \$ (néant en 2016) et un montant d'amortissement cumulé de 243 \$ (néant en 2016), pour un produit total de 67 \$, dont une tranche de 15 \$ a été comptabilisée dans les débiteurs. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a comptabilisé une perte sur disposition d'immobilisations corporelles de 522 \$ dans les états consolidés du résultat net (8 \$ au poste « Réévaluation des actifs détenus en vue de la vente » en 2016).

12. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, la Société est exposée, à l'égard des instruments financiers, aux risques suivants : risque de marché, risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de liquidité. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques auxquels elle était exposée aux 31 décembre 2017 et 2016.

La Société a pour activité la gestion d'actifs de placement. Le niveau des ASG, qui est directement lié au rendement des placements et à la capacité de la Société d'attirer et de conserver les clients, constitue le principal inducteur de performance de ses résultats continus.

Les états consolidés de la situation financière présentent le portefeuille de placements de la Société, dont la valeur est exposée à plusieurs facteurs de risque.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte découlant de l'évolution défavorable des taux et prix du marché, dont les taux d'intérêt, les fluctuations des cours boursiers et d'autres variations pertinentes des taux ou prix du marché. Le risque de marché est directement lié à la volatilité et à la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents connexes se négocient. L'analyse qui suit présente les principaux éléments du risque de marché auxquels s'expose la Société et la façon dont ils sont actuellement gérés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

L'appréciation ou la dépréciation de la juste valeur des titres de capitaux propres ont une incidence sur le montant et le moment de la comptabilisation des profits et pertes liés aux titres de capitaux propres et aux placements dans des fonds communs de placement et des fonds en gestion commune du portefeuille de la Société, et entraînent des variations des profits et pertes réalisés et non réalisés. La conjoncture économique en général, le contexte politique et plusieurs autres facteurs peuvent également avoir une incidence négative sur les marchés boursiers et obligataires et, en conséquence, sur la juste valeur des actifs financiers détenus, soit les titres de capitaux propres, les titres de fonds communs de placement et les titres à revenu fixe.

Les gestionnaires du portefeuille de la Société surveillent les risques liés au portefeuille dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Aux 31 décembre 2017 et 2016, son portefeuille de titres de capitaux propres et de titres liés à des capitaux propres comprenait des placements dans des fonds communs de placement et des fonds en gestion commune et d'autres titres. La juste valeur de ces placements était de 5 408 \$ au 31 décembre 2017 et de 8 972 \$ au 31 décembre 2016. Les placements dans des fonds communs de placement et dans des fonds en gestion commune comprennent un portefeuille de placements très diversifié en titres de capitaux propres et en obligations.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, une variation de 10 % de la juste valeur des placements de la Société dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres aurait eu pour effet de faire monter ou baisser le résultat global de 541 \$ et de 897 \$, respectivement.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions, les placements et les débiteurs. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière, autres que les instruments financiers dérivés, représente le risque de crédit maximal auquel s'expose la Société à la date de clôture.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et à la trésorerie soumise à des restrictions est limité parce que les contreparties en cause sont des banques commerciales ou des institutions financières auxquelles les agences de notation indépendantes ont accordé des cotes élevées.

Le risque de crédit de la Société provient essentiellement de ses créances clients. Les montants sont présentés dans les états consolidés de la situation financière après déduction de la provision pour créances douteuses, laquelle a fait l'objet d'une estimation par la direction de la Société en fonction des résultats passés et de son évaluation de la conjoncture économique actuelle et de la situation financière des contreparties. Afin de réduire ce risque, la direction a adopté des politiques de crédit qui comprennent une révision régulière des soldes des clients. Aucun client ne représentait plus de 10 % des débiteurs au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2016, la Banque Nationale du Canada et ses sociétés affiliées représentaient 11 % des débiteurs.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt de la Société tient à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie et à sa dette à long terme. Les taux d'intérêt sur sa dette à long terme sont variables et exposent ses flux de trésorerie au risque de taux d'intérêt.

La Société gère le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie au moyen de swaps de taux d'intérêt variable-fixe. Ces swaps de taux d'intérêt ont pour effet économique de convertir la dette à taux variable en dette à taux fixe. La Société a contracté sa dette à long terme à un taux variable et, au moyen de swaps, elle en a converti une partie en dette assortie de taux fixes inférieurs à ceux qu'elle aurait obtenus si elle avait contracté directement un emprunt à taux fixe. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt, la Société convient avec l'autre partie d'échanger, à intervalles donnés, des montants correspondant à la différence entre le taux contractuel fixe et le taux variable, calculée en fonction de notionnels convenus.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de change. Pour la Société, ce risque découle de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, de ses débiteurs, de ses instruments financiers dérivés, de ses créditeurs et charges à payer, de ses obligations au titre du prix d'achat et de sa dette à long terme libellés en dollars américains ainsi que des activités de ses établissements américains et de Fiera Capital (Europe), activités dans le cadre desquelles le dollar américain est essentiellement utilisé. La Société gère une partie de son exposition aux monnaies étrangères en appariant les positions d'actifs et de passifs. Plus particulièrement, elle procède à un appariement de sa dette à long terme en monnaie étrangère avec des actifs non courants libellés dans la même monnaie.

Les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2016 tenaient compte des montants suivants qui sont en dollars canadiens et qui ont trait à des actifs et passifs financiers dont les flux de trésorerie sont libellés en dollars américains.

	2017	2016
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 721	28 255
Trésorerie soumise à des restrictions	793	523
Placements	4 116	7 306
Débiteurs	66 184	51 900
Instruments financiers dérivés	2 911	(1 258)
Créditeurs et charges à payer	(64 800)	(44 882)
Obligations au titre du prix d'achat	(63 848)	(4 869)
Dette à long terme	(219 538)	(256 161)

Selon les soldes (exclusion faite de la dette à long terme) au 31 décembre 2017, une hausse ou une baisse de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution de 1 846 \$ (1 849 \$ en 2016) du total du résultat global. Le calcul précédent ne tient pas compte de la dette à long terme libellée en dollars américains, qui est partiellement couverte au moyen d'un actif à long terme dans la même monnaie. Cet actif à long terme n'est pas inscrit aux états consolidés de la situation financière étant donné qu'il s'agit d'un solde intersociétés et qu'il est éliminé à la consolidation.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Société cherche à disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs venus à échéance. Elle surveille le solde de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de pouvoir s'acquitter de ses obligations.

La Société génère assez de flux de trésorerie liés à ses activités d'exploitation et a suffisamment de financement disponible aux termes de sa dette à long terme pour financer ses activités et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Au 31 décembre 2017, les passifs financiers de la Société s'établissaient comme suit :

	Valeur comptable	Engagements contractuels liés aux flux de trésorerie				
		2018	2019	2020	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	114 008	114 008	-	-	-	114 008
Sommes dues à des parties liées	1 241	1 241	-	-	-	1 241
Dette à long terme ¹	295 123	1 354	157 044	136 725	-	295 123
Déventures convertibles	77 461	-	-	-	86 250	86 250
Obligations au titre du prix d'achat	89 136	35 147	38 091	28 968	163 919	266 125
	576 969	151 750	195 135	165 693	250 169	762 747

1. Excluant les charges de financement différées de 1 352 \$ (note 15).

JUSTE VALEUR

Placements

Le coût des placements comptabilisés comme étant disponibles à la vente se chiffrait à 2 296 \$ au 31 décembre 2017 (1 027 \$ au 31 décembre 2016) et leur juste valeur était de 2 475 \$ au 31 décembre 2017 (1 060 \$ au 31 décembre 2016).

Le profit non réalisé sur les placements de 161 \$ (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 18 \$) au 31 décembre 2017 (29 \$ (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 4 \$) au 31 décembre 2016), est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Le coût des placements comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net se chiffrait à 2 848 \$ au 31 décembre 2017 (7 946 \$ au 31 décembre 2016) et leur juste valeur était de 2 933 \$ au 31 décembre 2017 (7 912 \$ au 31 décembre 2016). Le profit non réalisé de 1 237 \$ a été comptabilisé dans les autres revenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (perte de 34 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016).

Passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur

Les passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur sont comptabilisés à leur juste valeur estimée de 5 500 \$ au 31 décembre 2016. Ils étaient classés comme passifs courants dans les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2016, car ils conféraient au porteur le droit de se faire racheter les actions qu'ils détiennent dans une des filiales de la Société, par cette filiale, lors de leur cessation d'emploi. Le 7 mars 2017, un montant de 2 753 \$ a été versé à un actionnaire, membre de la direction de l'une des filiales de la Société, et un montant de 2 747 \$ a été éteint avec une compensation dans le surplus d'apport.

Déventures convertibles

Au 31 décembre 2017, les déventures convertibles sont comptabilisées au coût amorti de 77 461 \$. La juste valeur au 31 décembre 2017 s'établissait à 88 018 \$ selon les cours du marché.

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa valeur comptable compte tenu du fait qu'elle est assujettie à des conditions, y compris des taux d'intérêt variables, semblables à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés de la Société sont composés de contrats de swap de devises et de swap de taux d'intérêt ainsi que de contrats de change à terme, qui sont présentés à la juste valeur aux états de la situation financière.

La juste valeur des dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables sur les marchés, telles que les courbes de taux d'intérêt, et les informations disponibles concernant des transactions réalisées sur les marchés et portant sur d'autres instruments quasi identiques, par une analyse des flux de trésorerie actualisés ou par d'autres techniques, le cas échéant. Dans la mesure du possible, les techniques d'évaluation intègrent tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération pour fixer un prix et elles sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour l'évaluation du prix d'instruments financiers.

La Société détermine la juste valeur de ses contrats de change à terme en calculant la différence entre les cours de change à terme à la date d'évaluation et le prix à terme contractuel pour la durée résiduelle du contrat. La Société détermine la juste valeur de ses contrats de swap de taux d'intérêt et de devises au moyen de techniques d'évaluation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

Les profits nets (pertes nettes), la juste valeur et le montant notionnel des instruments dérivés pour la période restant jusqu'à l'échéance se présentent comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2017				
		Juste valeur		Montant notionnel : pour la période restant jusqu'à l'échéance		
		Actif	(Passif)	Moins de un an	De un an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de change à terme						
a) Contrats de change à terme – détenus à des fins de transaction	2 408	497	-	51 875	-	-
b) Swaps sur devises – détenus à des fins de transaction	(7 950)	-	-	-	-	-
Contrats de swap de taux d'intérêt						
c) Contrats de swap – détenus à des fins de transaction	3 463	1 070	-	-	30 000	-
d) Contrats de swap – couvertures des flux de trésorerie	-	2 414	-	-	212 011	-

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2016				
		Juste valeur		Montant notionnel : pour la période restant jusqu'à l'échéance		
		Actif	(Passif)	Moins de un an	De un an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de change à terme						
a) Contrats de change à terme						
– détenus à des fins de transaction	1 439	323	(260)	52 509	-	-
– couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
b) Swaps sur devises – détenus à des fins de transaction	(1 322)	-	(1 322)	100 000	-	-
Contrats de swap de taux d'intérêt						
c) Contrats de swap – détenus à des fins de transaction	1 111	-	(279)	95 850	-	-

Présentation dans les états financiers aux 31 décembre :

	2017	2016
	\$	\$
Actifs courants liés à des instruments financiers dérivés ¹	497	323
Actifs non courants liés à des instruments financiers dérivés	3 484	-
Passifs courants liés à des instruments financiers dérivés	-	(1 861)

1. Inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs dans les états consolidés de la situation financière.

a) Contrats de change à terme

Contrats de change à terme – détenus à des fins de transaction

La Société conclut des contrats de change à terme afin de gérer le risque lié aux fluctuations de change visant les produits estimés libellés en dollars américains. Le profit ou la perte sur ces instruments financiers dérivés est comptabilisé(e) dans l'état consolidé du résultat net selon la nature de l'élément couvert et donc, dans les autres revenus.

Société

Le 23 décembre 2016, la Société a conclu une série de contrats de change à terme à taux moyen afin de gérer le risque lié aux fluctuations de change visant les produits estimés libellés en dollars américains de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017. En août 2017, la Société a converti une série de contrats de change à terme à un taux moyen qui sont venus à échéance l'un après l'autre sur une base mensuelle jusqu'au 29 décembre 2017 en contrats de change à terme à taux de change au comptant de fin de mois. La Société a également conclu des contrats de change à terme mensuels à taux de change au comptant de fin de mois qui viennent à échéance sur une base mensuelle jusqu'au 31 août 2018. Les contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur à la date où les contrats sont conclus et font ensuite l'objet d'une nouvelle évaluation à la juste valeur par le biais du résultat net à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

La Société a inscrit un profit de 2 148 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (1 427 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016) et a reçu 1 974 \$ à titre de règlement de contrats venus à échéance au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des actifs financiers dérivés liés à ces contrats était de 497 \$ (323 \$ au 31 décembre 2016).

Filiales

Une des filiales de la Société conclut des contrats de change à terme afin de gérer le risque de change. Au 31 décembre 2017, ces contrats étaient tous venus à échéance ou avaient été résiliés par la filiale. Par conséquent, aucun contrat n'était en vigueur à la clôture de l'exercice.

La filiale a respectivement comptabilisé un profit de 260 \$ et de 12 \$ au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Au 31 décembre 2016, la juste valeur de ces contrats correspondait à un passif de 260 \$.

Contrats de change à terme – couvertures de flux de trésorerie

Le 30 septembre 2016, la Société a conclu un contrat de change à terme afin de gérer le risque lié aux fluctuations de change visant la contrepartie de l'acquisition de Fiera Capital (Europe) libellée en GBP. Le contrat de change à terme dont le notionnel initial totalise 15 000 GBP est venu à échéance le 27 octobre 2016. Au début d'octobre 2016, la Société a conclu trois autres contrats de change à terme dont le notionnel initial totalisait 15 000 GBP. À leur date d'échéance, ces quatre contrats ont, chacun, fait l'objet d'un nouveau contrat d'un notionnel total de 30 000 GBP jusqu'à ce qu'ils soient résiliés le 14 décembre 2016, soit à la date de clôture de l'acquisition.

Ces contrats ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et répondaient aux exigences de la comptabilité de couverture. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces contrats était comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et le montant du cumul était porté dans une réserve de couverture jusqu'à la résiliation des contrats. La perte nette réalisée de 1 072 \$, y compris la partie inefficace des variations de la juste valeur, a alors été incluse dans la contrepartie de l'acquisition et a été comptabilisée à titre de goodwill.

b) Swaps de devises – détenus à des fins de transaction

Selon les modalités de la facilité renouvelable de la Société (note 15), la Société peut emprunter, soit en dollars américains à des taux fondés sur le taux de base ou le TIOL des États-Unis majoré de 2,25 %, soit en dollars canadiens fondé sur le CDOR majoré de 2,25 % (même écart de taux). Afin de bénéficier des économies d'intérêts, la Société a créé efficacement, jusqu'en décembre 2017, un équivalent synthétique à une facilité renouvelable en dollars canadiens au CDOR majoré d'un écart sur le notionnel en dollars canadiens (100 000 \$ CA au 31 décembre 2016) en empruntant sur la facilité renouvelable en dollars américains, soit l'équivalent du même notionnel en dollars canadiens (libellé en dollars américains) (100 000 \$ CA (73 500 \$ US) au 31 décembre 2016) au TIOL majoré d'un écart et en l'échangeant en taux CDOR majoré d'un écart au moyen d'un swap de devises de un mois. En décembre 2017, la Société a remboursé une tranche de 100 000 \$ CA du montant prélevé de la facilité renouvelable par suite de l'émission des débentures convertibles. Le dernier contrat de swap sur devises est venu à échéance le 29 décembre 2017 et n'a pas été renouvelé.

L'objectif de cette stratégie était de permettre des économies de coûts sans risque de change puisque les modalités du financement au TIOL des États-Unis et du swap de devises correspondent exactement (notionnel en dollars américains, TIOL, dates de transaction et d'échéance). Les pertes (profits) sur les swaps de devises sont contrebalancés par des profits (pertes) équivalent(e)s à la conversion de la partie de la couverture économique, libellée en dollars américains, de la facilité renouvelable en raison des modalités financières qui sont exactement les mêmes.

Le profit net ou la perte nette sur ces instruments financiers dérivés est comptabilisé(e) dans l'état consolidé du résultat net selon la nature de l'élément couvert économiquement, soit la facilité renouvelable, et est donc présenté(e) dans les intérêts sur la dette à long terme et les autres charges financières. La Société a comptabilisé une perte de 7 950 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sans incidence nette sur les résultats comme il est mentionné plus haut (perte de 1 322 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un total de 9 272 \$ a été payé en règlement de ces contrats.

La juste valeur des contrats de swap de devises correspondait à un passif de 1 322 \$ au 31 décembre 2016. Cette juste valeur a été contrebalancée par les variations équivalentes de la juste valeur en dollars canadiens du montant prélevé en dollars américains sur la facilité renouvelable spécifiquement pour cette transaction de 73 500 \$ US au 31 décembre 2016.

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

c) Swaps de taux d'intérêt – détenus à des fins de transaction

Le 1^{er} mai 2012, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa facilité renouvelable libellée en dollars canadiens. Le contrat consiste à échanger le taux d'intérêt variable fondé sur le CDOR à un mois pour un taux fixe de 1,835 %. Les intérêts étaient réglés mensuellement. Le swap de taux d'intérêt est venu à échéance le 3 avril 2017 et un montant de 74 \$ a été payé à titre de règlement de ce contrat.

Le 31 mai 2017, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa facilité renouvelable libellée en dollars canadiens. Le contrat consiste à échanger le taux d'intérêt variable fondé sur le taux au CDOR à un mois pour un taux fixe de 1,335 %. Les intérêts sont réglés mensuellement. À l'origine, le swap de taux d'intérêt comportait un notionnel initial dégressif de 100 000 \$ CA et viendra à échéance le 31 mai 2022. Au 31 décembre 2017, le notionnel s'établissait à 30 000 \$ CA. En décembre 2017, la Société a reçu un montant de 2 188 \$ à titre de profit cristallisé, lorsque le notionnel du contrat a diminué, passant de 100 000 \$ CA à 30 000 \$ CA.

Le profit net ou la perte nette sur ces instruments financiers dérivés est comptabilisé(e) dans l'état consolidé du résultat net avec les intérêts sur la dette à long terme et les autres charges financières. La Société a comptabilisé un profit de 3 463 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (profit de 1 111 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016).

La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt correspondait à un actif de 1 070 \$ au 31 décembre 2017 (un passif de 279 \$ au 31 décembre 2016).

d) Swaps de taux d'intérêt – couvertures de flux de trésorerie

Le 31 mai 2017, la Société a conclu deux swaps de taux d'intérêt libellés en dollars américains afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les facilités à terme et renouvelables de la Société (note 15) libellées en dollars américains. À l'origine, le swap de taux d'intérêt comportait un notionnel initial de 125 000 \$ US et de 44 000 \$ US, respectivement, et viendra à échéance le 31 mai 2022. Le contrat consiste à échanger le taux d'intérêt variable fondé sur le TIOL à un mois pour un taux fixe de 1,84 %. Les intérêts sont réglés mensuellement.

Ces contrats sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et répondent aux exigences de la comptabilité de couverture. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces contrats est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et le montant du cumul est porté dans une réserve de couverture. La Société a comptabilisé un profit de 2 094 \$ (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 320 \$) dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La partie inefficace des variations de la juste valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net à l'état consolidé des résultats. Il n'y a pas eu de partie inefficace liée aux contrats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie correspond à un actif de 2 414 \$ au 31 décembre 2017.

La Société demeure exposée aux fluctuations du taux de base des États-Unis ou du TIOL sur l'écart entre la facilité renouvelable libellée en dollars américains et le notionnel du swap de taux d'intérêt en dollars américains. Les prélèvements en dollars américains sur les facilités de crédit à terme et renouvelables totalisaient 125 000 \$ US et 50 000 \$ US, respectivement, au 31 décembre 2017 (125 000 \$ US et 65 781 \$ US, respectivement, au 31 décembre 2016).

INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIES

AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Prêts et créances	Disponibles à la vente	JVBRN ¹	Passifs financiers au coût amorti	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 079	-	-	-	41 079
Trésorerie soumise à des restrictions	930	-	-	-	930
Placements					
Fonds de placement gérés par la Société	-	2 475	2 933	-	5 408
Débiteurs	128 398	-	-	-	128 398
Créance à long terme ²	69	-	-	-	69
Instruments financiers dérivés ³	-	-	3 981	-	3 981
Total	170 476	2 475	6 914	-	179 865
Passifs					
Créditeurs et charges à payer	-	-	-	114 008	114 008
Obligations au titre du prix d'achat	-	-	89 136	-	89 136
Sommes dues à des parties liées	-	-	-	1 241	1 241
Dépôts-clients ⁴	-	-	-	155	155
Dettes à long terme	-	-	-	293 771	293 771
Débiteures convertibles	-	-	-	77 461	77 461
Total	-	-	89 136	486 636	575 772

1. Juste valeur par le biais du résultat net («JVBRN»).

2. Présentée dans les frais différés et autres des états consolidés de la situation financière.

3. Inclut un montant de 497 \$ présenté dans les charges payées d'avance et autres actifs des états consolidés de la situation financière.

4. Présentés dans les dépôts-clients et autres revenus des états consolidés de la situation financière.

AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Prêts et créances	Disponibles à la vente	JVBRN	Passifs financiers au coût amorti	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 110	-	-	-	40 110
Trésorerie soumise à des restrictions	660	-	-	-	660
Placements					
Fonds de placement gérés par la Société	-	1 060	7 912	-	8 972
Débiteurs	116 401	-	-	-	116 401
Créance à long terme ¹	27	-	-	-	27
Instruments financiers dérivés ²	-	-	323	-	323
Total	157 198	1 060	8 235	-	166 493
Passifs					
Créditeurs et charges à payer	-	-	-	89 160	89 160
Obligations au titre du prix d'achat	-	-	34 968	-	34 968
Passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur	-	-	5 500	-	5 500
Instruments financiers dérivés	-	-	1 861	-	1 861
Sommes dues à des parties liées	-	-	-	1 058	1 058
Dépôts-clients ³	-	-	-	155	155
Dettes à long terme	-	-	-	430 423	430 423
Total	-	-	42 329	520 796	563 125

1. Présentée dans les frais différés et autres des états consolidés de la situation financière.

2. Inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs dans les états consolidés de la situation financière.

3. Présentés dans les dépôts-clients et autres revenus des états consolidés de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les actifs et les passifs financiers qui sont inscrits dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui repose sur l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Les niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- > Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- > Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- > Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (soit des données non observables).

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Placements				
Fonds de placement gérés par la Société	-	5 397	11	5 408
Instruments financiers dérivés	-	3 981	-	3 981
Total des actifs financiers	-	9 378	11	9 389
Passifs financiers				
Obligations au titre du prix d'achat	-	-	89 136	89 136
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Total des passifs financiers	-	-	89 136	89 136

AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Placements				
Fonds de placement gérés par la Société	-	8 963	9	8 972
Instruments financiers dérivés	-	323	-	323
Total des actifs financiers	-	9 286	9	9 295
Passifs financiers				
Obligations au titre du prix d'achat	-	-	34 968	34 968
Instruments financiers dérivés	-	1 861	-	1 861
Passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur	-	5 500	-	5 500
Total des passifs financiers	-	7 361	34 968	42 329

NIVEAU 3

La juste valeur de l'obligation au titre du prix d'achat est déterminée à l'aide d'une analyse des flux de trésorerie actualisés qui fait appel à l'utilisation de données d'entrée non observables comme les flux de trésorerie attendus et les taux d'actualisation ajustés au titre du risque. Les flux de trésorerie attendus sont estimés en fonction des modalités des accords contractuels, de la connaissance du secteur par la Société et de l'incidence possible de la conjoncture économique sur le secteur.

Les obligations au titre du prix d'achat sont des passifs financiers de niveau 3. La Société a utilisé des techniques d'évaluation pour comptabiliser la juste valeur des passifs à la date de clôture.

Un changement raisonnable dans des données d'entrée non observables n'entraînerait pas de variation significative de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat autre que celle de CNR.

OBLIGATION AU TITRE DU PRIX D'ACHAT – CNR

Passifs financiers	Juste valeur 31 décembre 2017 \$	Juste valeur 31 décembre 2016 \$	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Lien entre les données d'entrée non observables importantes et la juste valeur
Obligations au titre du prix d'achat – CNR	60 574 \$ CA (47 000 \$ US)	Néant	La méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus devant être versés à CNR à titre de contrepartie éventuelle.	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'actualisation Taux de rendement du marché Taux de croissance des actifs sous gestion à court terme (d'ici 1 an à 2 ans) et taux de croissance à long terme (jusqu'à 10 ans) 	<p>Toutes les autres variables étant constantes :</p> <p>Une augmentation (diminution) de 2,5 % du taux de rendement du marché se traduirait par une augmentation (diminution) de 2 500 \$ US de la juste valeur de la contrepartie éventuelle.</p> <p>Une augmentation (diminution) de 3 % du taux de croissance des actifs sous gestion donnerait lieu à une augmentation (diminution) de 3 050 \$ US de la juste valeur de la contrepartie éventuelle.</p>

Rapprochement des évaluations de la juste valeur du niveau 3 :

	Fonds de placement gérés par la Société	Obligations au titre du prix d'achat	Total
	\$	\$	\$
Juste valeur au 31 décembre 2015	-	(42 235)	(42 235)
Ajout provenant des regroupements d'entreprises	9	-	9
Obligation au titre du prix d'achat additionnelle	-	(6 106)	(6 106)
Règlement des obligations au titre du prix d'achat	-	9 821	9 821
Ajustement des obligations au titre du prix d'achat comptabilisé au goodwill	-	35	35
Réévaluation d'une obligation au titre du prix d'achat incluse dans la désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat	-	6 408	6 408
Total des (pertes) réalisées et non réalisées incluses dans la désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat	-	(3 071)	(3 071)
Total des profits réalisés et non réalisés inclus dans les autres éléments du résultat global	-	180	180
Juste valeur au 31 décembre 2016	9	(34 968)	(34 959)

	Fonds de placement gérés par la Société	Obligations au titre du prix d'achat	Total
	\$	\$	\$
Juste valeur au 31 décembre 2016	9	(34 968)	(34 959)
Obligation au titre du prix d'achat additionnelle	-	(60 574)	(60 574)
Règlement des obligations au titre du prix d'achat	-	10 363	10 363
Réévaluation d'une obligation au titre du prix d'achat incluse dans la désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat	-	800	800
Total des profits réalisés et non réalisés inclus dans les autres revenus	2	-	2
Total des (pertes) réalisées et non réalisées incluses dans la désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat	-	(6 617)	(6 617)
Total des profits réalisés et non réalisés inclus dans les autres éléments du résultat global	-	1 860	1 860
Juste valeur au 31 décembre 2017	11	(89 136)	(89 125)

Aucun transfert d'un niveau à un autre n'a été effectué au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

13. Crédoiteurs et charges à payer

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	29 555	22 302
Salaires et vacances à payer	4 583	651
Primes et commissions à payer	76 275	63 081
Passifs liés à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	5 528	2 594
Impôt sur le résultat exigible (recouvrement)	(2 746)	(678)
Taxes de vente à payer	813	1 210
	114 008	89 160

14. Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente la charge d'impôt sur le résultat pour les exercices clos les 31 décembre :

	2017	2016
	\$	\$
Impôt exigible	11 356	14 625
Impôt différé (recouvrement)	(7 200)	(10 501)
	4 156	4 124

Pour les exercices clos les 31 décembre, la charge d'impôt de la Société diffère comme suit des montants qui auraient été obtenus au moyen des taux d'impôt fédéral canadien et provinciaux combinés prévus par la loi :

	2017	2016
	\$	\$
Résultat avant l'impôt sur le résultat	14 868	22 205
Taux d'impôt fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi	26.5%	26.7%
Charge d'impôt calculée selon le taux d'impôt combiné prévu par la loi	3 940	5 929
Rémunération fondée sur des actions	1 751	1 064
Frais d'acquisition non déductibles	355	1 973
Impôt sur le résultat attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	-	865
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	6 017	-
Incidence des écarts entre les taux d'impôt au Canada et à l'étranger	(8 799)	(6 024)
Ajustements fiscaux d'exercices antérieurs	(198)	1 282
Autres montants (non imposables) non déductibles	1 090	(965)
	4 156	4 124

Les tableaux suivants présentent la variation des actifs et passifs d'impôt différé au cours des exercices, sans tenir compte de la compensation des soldes au sein d'une même juridiction fiscale.

	Incitatifs à la location et obligations différées liées à des contrats de location	Provisions de restructuration	Reports de pertes en avant	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2015	305	250	4 373	(23 841)	548	6 878	(11 487)
Imputé au résultat	2 642	438	5 831	1 924	(2 349)	2 015	10 501
Radiation	-	-	(727)	(138)	(15)	-	(880)
Regroupements d'entreprises	22	-	14	(13 559)	54	342	(13 127)
Imputé aux autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	116	116
Écarts de conversion	11	-	216	(472)	38	252	45
Solde au 31 décembre 2016	2 980	688	9 707	(36 086)	(1 724)	9 603	(14 832)
Imputé au résultat	(827)	166	5 971	5 881	460	(4 451)	7 200
Déventures convertibles (note 16)	-	-	-	-	-	(1 225)	(1 225)
Imputé aux capitaux propres (note 17)	-	-	-	-	-	1 092	1 092
Regroupements d'entreprises	-	-	-	4 090	-	-	4 090
Imputé aux autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(334)	(334)
Écarts de conversion	(141)	-	(816)	923	106	(412)	(340)
Solde au 31 décembre 2017	2 012	854	14 862	(25 192)	(1 158)	4 273	(4 349)

Présentation dans les états financiers aux 31 décembre :

	2017	2016 ¹
	\$	\$
Actifs d'impôt sur le résultat différé non courants	11 665	8 094
Passifs d'impôt sur le résultat différé non courants	(16 014)	(22 926)
Total	(4 349)	(14 832)

1. Au 31 décembre 2016, un montant de 7 532 \$ a été reclassé des passifs d'impôt sur le résultat différé non courants aux actifs d'impôt sur le résultat différé non courants. Les montants présentés en 2016 sont les suivants : actifs d'impôt sur le résultat différé non courants de 562 \$ et passifs d'impôt sur le résultat différé non courants de (15 394) \$, pour un total de (14 832) \$.

15. Dette à long terme

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Facilité de crédit		
Facilité à terme	156 813	167 838
Facilité renouvelable	136 725	262 323
Autres facilités	1 585	2 039
Charges de financement différées	(1 352)	(1 777)
	293 771	430 423
Moins la tranche courante	1 354	(1 283)
Tranche non courante	292 417	429 140

FACILITÉ DE CRÉDIT

Le 31 mai 2016, la Société a conclu la quatrième entente de crédit révisée et mise à jour (l'« entente de crédit ») qui comprend une facilité à terme et une facilité renouvelable (collectivement, la « facilité de crédit »). Le 5 décembre 2017, l'entente de crédit a été modifiée pour changer les définitions de la dette à long terme et du BAIIA et celle des dettes non garanties.

Facilité à terme

L'entente de crédit comprend une facilité à terme de 125 000 \$ US (non renouvelable) pour laquelle aucun versement minimal n'est prévu jusqu'au 31 mai 2019, date à laquelle le montant prélevé sur la facilité à terme est remboursable intégralement.

Le montant prélevé sur la facilité à terme totalisait 125 000 \$ US (156 813 \$ CA) au 31 décembre 2017 (125 000 \$ US (167 838 \$ CA) au 31 décembre 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

Facilité renouvelable

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, une augmentation de 50 000 \$ CA de la facilité renouvelable, qui est ainsi portée à 350 000 \$ CA, a été approuvée par le conseil d'administration de la Société, Fiera Capital Inc. et Fiera US Holding Inc. ainsi que par le consortium de prêteurs. L'augmentation sera utilisée pour financer les fins générales de la Société. La facilité de crédit comprend une facilité renouvelable non garantie de premier rang de 350 000 \$ CA pouvant être utilisée au gré de la Société pour des retraits en dollars canadiens ou en dollars américains. Selon les modalités de l'entente de crédit, aucun versement minimal n'est prévu sur la facilité renouvelable jusqu'au 25 mars 2020, date à laquelle le montant prélevé sur la facilité renouvelable est remboursable intégralement.

Au 31 décembre 2017, le montant total prélevé sur la facilité renouvelable comprenait des montants de 74 000 \$ CA et de 50 000 \$ US (62 725 \$ CA) (174 000 \$ CA et 65 781 \$ US (88 323 \$ CA) au 31 décembre 2016).

Modalités de la facilité de crédit

La facilité de crédit porte intérêt en fonction de la monnaie dans laquelle la somme est prélevée et comprend un écart de taux fondé sur le ratio trimestriel de la dette à long terme sur le BAIIA défini dans l'entente de crédit. Dans le cas de la facilité de crédit renouvelable, le taux d'intérêt est fondé sur le taux préférentiel canadien majoré d'un écart se situant entre 0,0 % et 1,5 % ou, au gré de la Société, fondé soit sur le taux de base des États-Unis majoré d'un écart se situant entre 0,0 % et 1,5 %, soit sur le TIOL majoré d'un écart se situant entre 1,0 % et 2,5 %. Le taux d'intérêt de la facilité à terme est fondé sur le taux de base des États-Unis majoré d'un écart se situant entre 0,0 % et 1,5 % ou sur le TIOL majoré d'un écart se situant entre 1,0 % et 2,5 %. La Société décide si les montants prélevés en dollars américains sur la facilité à terme et la facilité renouvelable seront fondés sur le taux de base des États-Unis ou le TIOL.

Selon les modalités de l'entente de crédit, la Société doit respecter certaines clauses restrictives de la facilité de crédit, y compris le maintien de ratios financiers minimaux. Ces restrictions visent le maintien d'un ratio maximal de la dette à long terme sur le BAIIA et d'un ratio maximal de couverture des intérêts. Le BAIIA, mesure financière non conforme aux IFRS, est défini dans l'entente de crédit comme étant le résultat consolidé avant les

intérêts, l'impôt sur le résultat, les amortissements, les charges non récurrentes et exceptionnelles liées aux acquisitions et d'autres éléments hors trésorerie. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Société se conformait à l'ensemble des clauses restrictives aux termes de l'entente de crédit. L'entente de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société et de certaines de ses filiales définies précisément dans l'entente de crédit comme étant les emprunteurs, et par conséquent les garants de la facilité de crédit, à effectuer certains types de transactions et impose ainsi certaines restrictions sur ces entités.

AUTRES FACILITÉS

Au 31 décembre 2017, une des filiales de la Société a un emprunt bancaire à rembourser de 756 \$ à l'égard duquel des paiements trimestriels de 131 \$ CA sont requis (1 281 \$ et 131 \$ CA au 31 décembre 2016, respectivement). L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel majoré d'un taux se situant entre 0,25 % et 0,50 % qui s'applique en fonction du ratio des créances de premier rang au BAIIA (mesure financière non conforme aux IFRS définie dans la convention d'emprunt) et vient à échéance le 30 juin 2019. Toutes les exigences portant sur les clauses restrictives de la dette étaient respectées aux 31 décembre 2017 et 2016.

En mars 2017, cette filiale a modifié son entente de crédit pour inclure une facilité de crédit-bail. Au 31 décembre 2017, un montant de 829 \$ CA a été prélevé sur une facilité liée à une cession-bail auprès de la banque. Au 31 décembre 2017, le prêt de cession-bail était classé dans les passifs courants, car il est remboursable à vue jusqu'à la finalisation des modalités du prêt. La convention d'emprunt a été finalisée en janvier 2018.

Cette filiale dispose également d'une ligne de crédit assortie d'un plafond de 750 \$ CA portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 % qui s'applique en fonction du ratio des créances de premier rang au BAIIA sans date d'échéance fixe. Au 31 décembre 2017, la filiale avait prélevé un montant de néant sur la ligne de crédit (néant au 31 décembre 2016).

Une autre filiale de la Société dispose d'une ligne de crédit assortie d'un plafond de 800 \$ CA portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 %, sans date d'échéance fixe. Au 31 décembre 2017, la filiale avait prélevé un montant de néant sur la ligne de crédit (758 \$ au 31 décembre 2016).

Rapprochement de la dette à long terme découlant des activités de financement pour les exercices clos les 31 décembre :

	2017	2016
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	430 423	264 226
Flux de trésorerie		
(Remboursement) produit tiré des emprunts	(110 888)	166 520
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(210)	(1 133)
Variation des éléments hors trésorerie		
Variation découlant des regroupements d'entreprises	-	1 820
Amortissement des charges de financement différées	635	401
Écarts de conversion	(26 189)	(1 411)
Solde à la clôture de l'exercice	293 771	430 423

16. Débentures convertibles

	2017
	\$
Valeur nominale	86 250
Moins :	
Frais d'émission	(4 269)
Composante capitaux propres (déduction faite des frais d'émission de 237 \$)	(4 555)
Charge de désactualisation sur la composante capitaux propres	35
Solde à la clôture de l'exercice	77 461

Le 21 décembre 2017, la Société a émis 86 250 débentures convertibles à 5 % venant à échéance le 23 juin 2023, pour un produit brut de 86 250 \$ CA. L'intérêt est payable semestriellement, à terme échu, les 30 juin et 31 décembre de chaque année, à compter du 30 juin 2018. Les débentures sont convertibles au gré du porteur, à un prix de conversion de 18,85 \$ par action de catégorie A. Les débentures convertibles pourront être rachetées par la Société à compter du 30 juin 2021, mais avant le 30 juin 2022, à un prix de 1 000 \$ par débenture convertible, majoré de l'intérêt couru, mais non payé (pourvu que le cours moyen pondéré des actions de catégorie A à la TSX ne soit pas inférieur à 125 % du prix de conversion de 18,85 \$ par action au cours des 20 jours de bourse consécutifs se terminant 5 jours avant la date à laquelle l'avis de remboursement est donné). À compter du 30 juin 2022, mais avant la date d'échéance, la Société peut effectuer des remboursements au

plus 60 jours, mais au moins 30 jours, avant l'avis, au prix de 1 000 \$ par débenture convertible, majoré de l'intérêt couru, mais non payé.

La composante passif a été comptabilisée à la juste valeur à la date d'émission, à un montant de 81 458 \$. La Société a alloué 4 555 \$ à une composante capitaux propres (déduction faite des frais d'émission de 237 \$). Un passif d'impôt sur le résultat différé distinct de 1 225 \$ a été inscrit.

La Société a engagé un total de 4 269 \$ en commissions de prise ferme et en frais d'émission, lesquels sont portés en diminution du passif lié aux débentures convertibles.

En 2017, le produit de l'émission des débentures convertibles a servi au financement de la tranche de trésorerie requise pour racheter la participation ne donnant pas le contrôle restante de 45,0 % dans Fiera Immobilier, à la réduction de l'endettement aux termes de la facilité de crédit et aux fins générales de l'entreprise.

17. Capital social et cumul des autres éléments du résultat global

AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A et un nombre illimité d'actions de catégorie B. Les actions de catégorie B ne peuvent être émises qu'à l'intention de Fiera Capital S.E.C.

À l'exception de ce qui est décrit ci-dessous, les actions de catégorie A et les actions de catégorie B sont assorties des mêmes droits, sont égales à tous les égards et sont traitées comme si elles faisaient partie d'une seule et même catégorie. Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont égalité de rang en ce qui a trait au paiement de dividendes, au remboursement de capital et aux distributions d'actifs en cas de liquidation ou de dissolution de la Société.

Les détenteurs d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B en circulation ont le droit de recevoir des dividendes au moyen des actifs légalement disponibles à ce moment, selon des montants et sous la forme que le conseil d'administration déterminera à l'occasion, sans distinguer les actions de catégorie A des actions de catégorie B ou privilégier une catégorie sur l'autre.

Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B donnent chacune un droit de vote dans toutes les questions autres que l'élection des administrateurs. En ce qui a trait à cette élection, les détenteurs d'actions de catégorie A peuvent élire, en votant

séparément en tant que catégorie, le tiers des membres du conseil d'administration, tandis que les détenteurs d'actions de catégorie B peuvent élire, en votant en tant que catégorie, les deux tiers des membres du conseil d'administration de la Société.

Les actions de catégorie A ne sont pas convertibles en actions d'autres catégories. Les actions de catégorie B sont convertibles en actions de catégorie A à raison de une pour une, au gré des détenteurs, tant que Fiera Capital S.E.C. est sous le contrôle des actionnaires actuels ou qu'elle détient au moins 20 % du nombre total des actions de catégorie A et des actions de catégorie B émises et en circulation.

Les actions n'ont pas de valeur nominale.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions privilégiées peuvent être émises en séries et confèreraient à leurs porteurs priorité de rang, tant sur le plan des dividendes que du rendement du capital investi, sur les porteurs d'actions de catégorie A, les porteurs d'actions de catégorie B ainsi que les porteurs de toute autre action ayant un rang inférieur aux actions privilégiées. D'autres conditions pourraient aussi s'appliquer aux porteurs d'actions privilégiées. La Société n'a pas émis d'actions privilégiées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

Le tableau suivant présente le détail des actions ordinaires émises et en circulation :

	Actions de catégorie A		Actions de catégorie B		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Au 31 décembre 2015	51 536 848	435 551	19 847 577	31 583	71 384 425	467 134
Conversion d'actions devant être émises progressivement	277 578	2 718	-	-	277 578	2 718
Émission d'actions	304 133	3 637	-	-	304 133	3 637
Actions émises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 4)	7 719 286	98 504	-	-	7 719 286	98 504
Actions émises en guise de règlement des obligations au titre du prix d'achat	683 142	8 500	-	-	683 142	8 500
Options sur actions exercées	401 642	2 983	-	-	401 642	2 983
Actions achetées aux fins d'annulation	(158 648)	(1 342)	-	-	(158 648)	(1 342)
Transferts des actions de catégorie B aux actions de catégorie A	36 674	58	(36 674)	(58)	-	-
Au 31 décembre 2016	60 800 655	550 609	19 810 903	31 525	80 611 558	582 134
Conversion d'actions devant être émises progressivement	353 928	3 566	-	-	353 928	3 566
Émission d'actions	7 711 052	93 096	-	-	7 711 052	93 096
Actions émises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 4)	38 880	500	-	-	38 880	500
Actions émises en guise de règlement des obligations au titre du prix d'achat	581 602	8 478	-	-	581 602	8 478
Options sur actions exercées	397 100	3 816	-	-	397 100	3 816
Annulation d'actions	(431)	(4)	-	-	(431)	(4)
Transferts des actions de catégorie B aux actions de catégorie A	366 413	583	(366 413)	(583)	-	-
Au 31 décembre 2017¹	70 249 199	660 644	19 444 490	30 942	89 693 689	691 586

1. Inclut 4 950 066 actions de catégorie A détenues en mains tierces se rapportant à l'acquisition d'Apex (5 775 075 au 31 décembre 2016), 338 124 actions de catégorie A détenues en mains tierces se rapportant à l'acquisition de Fiera Financement Privé (338 124 au 31 décembre 2016) et 81 496 actions assujetties à des restrictions détenues en mains tierces se rapportant au régime d'actions assujetties à des restrictions (154 111 au 31 décembre 2016).

2017

Conversion d'actions devant être émises progressivement

Dans le cadre de l'acquisition de Samson, la Société s'était engagée à émettre 353 928 actions de catégorie A dix-huit mois après la conclusion de l'acquisition le 30 octobre 2015. Cet engagement était considéré comme une composante des capitaux propres et a été inscrit à une valeur actualisée de 3 566 \$ CA au poste « Actions assujetties à des restrictions et devant être émises progressivement ». Le 1^{er} mai 2017, 353 928 actions de catégorie A ont été émises et un montant de 3 566 \$ CA a été transféré du poste « Actions assujetties à des restrictions et devant être émises progressivement » au poste « Capital social » dans les états des variations des capitaux propres.

Émission d'actions

Le 21 décembre 2017, la Société a mené à terme un financement par capitaux propres pour un produit brut de 82 511 \$. La Société a émis 6 347 000 actions de catégorie A, compte tenu de l'exercice intégral de l'option de surallocation visant 577 000 actions de catégorie A, au prix de 13,00 \$ par action de catégorie A, conformément à un placement par prise ferme auprès d'un syndicat de preneurs fermes. Dans le cadre de ce placement, la Société a engagé des frais d'émission d'actions de 4 119 \$. Un actif d'impôt sur le résultat différé distinct de 1 092 \$ a été comptabilisé.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 1 364 052 actions de catégorie A ont été émises à un coût de 13 612 \$ suivant l'acquisition des unités d'actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions liées au rendement.

Actions émises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Le 27 décembre 2017, la Société a émis 38 880 actions de catégorie A d'une valeur de 500 \$ CA dans le cadre de l'acquisition de la participation restante de Fiera Immobilier.

Actions émises en guise de règlement des obligations au titre du prix d'achat

Le 18 octobre 2017, dans le cadre de la convention d'achat des actifs de Gestion de portefeuille Natcan inc., la Société a émis 581 602 actions de catégorie A pour un montant de 8 500 \$ en règlement de ses obligations au titre du prix d'achat, moins les frais d'émission de 22 \$.

Le 22 février 2018, dans le cadre de l'acquisition de Fiera Financement Privé, la Société a émis 335 838 actions de catégorie A pour un montant de 4 083 \$ en règlement de ses obligations au titre du prix d'achat et a libéré 338 124 actions de catégorie A détenues en mains tierces.

Options sur actions exercées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 397 100 options sur actions ont été exercées et 397 100 actions de catégorie A ont été émises pour 3 816 \$.

Annulation d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 431 actions de catégorie A ont été annulées, des actions assujetties à des restrictions ayant fait l'objet d'une renonciation.

Transferts

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 366 413 actions de catégorie B ont été converties en 366 413 actions de catégorie A à raison de une pour une.

Dividendes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a déclaré des dividendes de 57 445 \$ (0,70 \$ par action) sur les actions de catégories A et B et de 118 \$ sur les actions devant être émises progressivement.

2016

Conversion d'actions devant être émises progressivement

Dans le cadre de l'acquisition de Bel Air Investment Advisors LLC et de sa société affiliée Bel Air Securities LLC (collectivement, « Bel Air »), la Société s'est engagée à émettre 832 755 actions de catégorie A d'une valeur de 9 760 \$ US à la date de clôture. Ces actions ont été émises en trois tranches sur une période de 32 mois à partir de la date de clôture. Cet engagement est considéré comme une composante des capitaux propres et a été inscrit à une valeur actualisée de 8 419 \$ US (8 781 \$ CA) au poste « Actions assujetties à des restrictions et devant être émises progressivement ».

En 2016, les 277 578 actions devant être émises progressivement composant la troisième tranche ont été émises et converties en actions de catégorie A et un montant de 2 718 \$ CA inscrit au poste « Actions assujetties à des restrictions et devant être émises progressivement » a été transféré au poste « Capital social ».

Émission d'actions

La journée même de la conversion de la troisième tranche des actions devant être émises progressivement en capital social, la Société a émis 149 469 actions de catégorie A pour un produit en trésorerie de 1 830 \$, moins les frais d'émission de 138 \$, à la Banque Nationale du Canada (la « Banque Nationale ») dans le cadre d'une convention connexe. Ces actions ont été émises à l'exercice des droits antidilution de la Banque Nationale, selon les termes de la convention relative aux droits de l'investisseur.

Dans le cadre de la convention dont il est question plus haut, la Société a émis des reçus de souscription à la Banque Nationale, visant l'émission de 149 469 actions de catégorie A au prix prédéterminé de 12,24 \$ l'action, à échanger contre des actions en même temps que la troisième conversion d'actions devant être émises progressivement en capital social. Le produit tiré de ces reçus de souscription a été libéré du compte à l'émission des actions devant être émises progressivement.

La Société a émis 154 664 nouvelles actions de catégorie A à un coût de 1 945 \$ au titre des unités d'actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions liées au rendement qui sont devenues acquises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Actions émises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Dans le cadre de l'acquisition d'Apex, la Société a émis 5 775 075 actions de catégorie A d'une valeur de 57 000 \$ US. Les actions émises ont été comptabilisées au cours de clôture à la date d'acquisition de 75 076 \$ CA. Ces actions sont détenues en mains tierces et seront libérées à raison de une sur sept chaque année sur une période de sept ans à compter de un an suivant la date clôture.

Dans le cadre de l'acquisition de Fiera Financement Privé, la Société a émis 1 944 211 actions de catégorie A d'une valeur de 23 000 \$ CA. Les actions émises ont été comptabilisées au cours de clôture à la date d'acquisition de 23 428 \$ CA. Sur les 1 944 211 actions émises, 338 124 seront détenues en mains tierces à l'égard des garanties et des déclarations générales pendant quinze mois suivant la date de clôture du 10 novembre 2016.

Actions émises en guise de règlement des obligations au titre du prix d'achat

Le 21 octobre 2016, dans le cadre de la convention d'achat des actifs de Gestion de portefeuille Natcan inc., la Société a émis 683 142 actions de catégorie A pour un montant de 8 500 \$ en règlement de ses obligations au titre du prix d'achat.

Options sur actions exercées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 401 642 options sur actions ont été exercées et 401 642 actions de catégorie A ont été émises pour 2 983 \$.

Actions achetées aux fins d'annulation

Le 17 octobre 2016, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une période de douze mois. Les rachats pouvaient commencer le 19 octobre 2016 et se termineront au plus tard le 18 octobre 2017. Dans le cadre de ce renouvellement de l'offre publique, la Société peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 3 421 685 actions de catégorie A, soit environ 10 % des actions de catégorie A détenues par le public au 11 octobre 2016.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a versé 1 659 \$ pour acheter et annuler 158 648 actions de catégorie A, ce qui a réduit le capital social de 1 297 \$, et le montant de 362 \$ qui a été payé en excédent a été imputé aux résultats non distribués.

Transferts

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 36 674 actions de catégorie B ont été converties en 36 674 actions de catégorie A à raison de une pour une.

Dividendes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a déclaré des dividendes de 46 659 \$ (0,62 \$ par action) sur les actions de catégories A et B et de 357 \$ sur les actions devant être émises progressivement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

Cumul des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les composantes du cumul des autres éléments du résultat global aux 31 décembre :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Profit non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente	161	29
Couvertures de flux de trésorerie	2 094	-
Écarts de conversion non réalisés à la conversion des états financiers des établissements à l'étranger	10 769	28 069
	13 024	28 098

18. Résultat par action

Le tableau suivant présente le résultat par action et le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour calculer le résultat de base et celui dilué par action :

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
	\$	\$
Résultat net attribuable aux actionnaires	10 671	20 777
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	82 258 569	75 969 314
Effet des attributions à base d'actions dilutives	5 684 713	2 326 073
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	87 943 282	78 295 387
Résultat de base par action	0,13	0,27
Résultat dilué par action	0,12	0,27

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le calcul des conversions hypothétiques n'inclut pas 2 939 631 options (1 368 024 en 2016) ni 86 250 débentures convertibles ayant un effet antidilutif.

19. Rémunération à base d'actions

A) RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu du régime d'options sur actions de la Société, le prix d'exercice de chaque option sur actions est égal au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société à la TSX au cours des cinq jours de négociation précédant immédiatement la date d'attribution des options sur actions. Le conseil d'administration peut déterminer la durée maximale pendant laquelle les options sont attribuées et le moment où chaque option devient exerçable et si elles seront exerçables par échelonnement ou en fonction d'un calendrier d'acquisition des droits.

Ce qui suit résume l'évolution du régime d'options sur actions de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

	2017		2016	
	Nombre d'options sur actions de catégorie A	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions de catégorie A	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	2 799 345	10,25	3 040 225	9,58
Attributions	1 892 000	13,41	254 379	12,33
Exercices	(397 100)	7,34	(401 642)	5,86
Renoncations	(110 393)	13,64	(93 617)	13,11
Options en circulation à la clôture de l'exercice	4 183 852	11,86	2 799 345	10,25
Options exerçables à la clôture de l'exercice	859 473	8,17	1 049 685	7,82

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées afin de déterminer la charge de rémunération fondée sur des actions selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

	2017	2016
Rendement de l'action (%)	4,87 à 5,39	4,63 à 5,34
Taux d'intérêt sans risque (%)	1,15 à 1,93	1,08 à 1,27
Durée de vie attendue (années)	8,9	7,5
Volatilité attendue du cours de l'action (%)	24,25 à 38,97	32,65 à 40,87
Juste valeur moyenne pondérée (\$)	2,21	2,21
Charge de rémunération fondée sur des actions (\$)	1 402	1 369

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique du cours de l'action de la Société. Le taux d'intérêt sans risque utilisé est égal au rendement, à la date d'attribution, d'obligations du gouvernement du Canada dont la durée correspond à la durée de vie attendue des options.

Le tableau suivant dresse un sommaire des options sur actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2017 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions de catégorie A	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante en années	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions de catégorie A	Prix d'exercice moyen pondéré
			\$		\$
3,67	68 201	2	3,67	68 201	3,67
De 5,41 à 8,50	966 020	4	8,06	731 020	8,26
De 8,51 à 13,83	3 149 631	9	13,20	60 252	12,13

B) RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES (« UAD »)

En 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») en vue de mieux harmoniser les intérêts des administrateurs et ceux des actionnaires en reliant une tranche de la rémunération annuelle des administrateurs à la valeur future des actions au lieu d'une rémunération en trésorerie. En vertu du régime d'UAD, chaque administrateur recevait, à la date qui, dans chaque trimestre, correspondait au troisième jour ouvrable suivant la publication par la Société de ses résultats pour le trimestre précédent, un nombre d'UAD dont la valeur équivalait à un maximum de 100 % de sa rémunération de base pour le trimestre en cours, sous réserve qu'au moins 50 % de cette rémunération soit sous forme d'UAD. Le nombre d'UAD attribuées à un administrateur était calculé en divisant la valeur en dollars de la tranche de ses jetons de présence à verser sous forme d'UAD par le cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX le jour ouvrable précédant immédiatement la date de l'attribution. Si un administrateur quittait ses fonctions, la Société lui versait un montant en trésorerie égal au cours de clôture des actions de catégorie A le jour de son départ multiplié par le nombre d'UAD qu'il détenait à cette date. Le 1^{er} septembre 2010, le conseil a annulé ce régime. Cependant, tous les droits et privilèges existants sont demeurés en vigueur. Tous les administrateurs sont désormais rémunérés en argent.

La Société a respectivement comptabilisé une charge de 13 \$ et de 30 \$ à l'égard de ces attributions au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016. Au 31 décembre 2017, la Société avait inscrit un passif de 205 \$ pour les 15 767 unités en circulation en vertu du régime d'UAD (192 \$ pour les 14 998 unités au 31 décembre 2016).

C) RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS (« UAR »)

Le 13 avril 2017, le conseil d'administration a approuvé une version modifiée et mise à jour du régime d'UAR. Le régime d'UAR a pour objectif d'offrir aux employés admissibles la chance d'acquérir des UAR afin de fidéliser les employés clés et de leur permettre de participer à la croissance et au développement de la Société et, au moyen de l'acquisition d'actions de la Société aux termes du régime d'UAR, de mieux aligner les intérêts des participants au régime d'UAR avec les intérêts à long terme des actionnaires de la Société.

Le tableau suivant présente les transactions survenues au sein du régime d'UAR de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

	2017	2016
Unités en circulation à l'ouverture de l'exercice	456 303	686 244
Attributions	566 686	-
Réinvestissements au lieu de versements de dividendes	19 124	31 985
Acquisitions de droits ¹	(420 407)	(259 934)
Renoncations	(13 071)	(1 992)
Unités en circulation à la clôture de l'exercice	608 635	456 303

1. 65 867 unités d'actions assujetties à des restrictions ont été réglées en trésorerie (114 812 en 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

La Société a respectivement comptabilisé une charge de 5 715 \$ et de 3 466 \$ à l'égard de ces attributions au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016. Au 31 décembre 2017, la Société avait un passif s'élevant à 3 075 \$ pour les 608 635 unités en circulation aux termes du régime d'UAR (3 081 \$ pour les 456 303 unités au 31 décembre 2016).

D) RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS À RÈGLEMENT EN TRÉSORERIE (« UAR EN TRÉSORERIE »)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le conseil d'administration a approuvé un régime d'UAR en trésorerie. Le régime d'UAR en trésorerie a pour objectif d'offrir aux employés admissibles la chance d'acquérir des unités d'actions assujetties à des restrictions afin de fidéliser les employés clés et de leur permettre de participer à la croissance et au développement de la Société et de mieux aligner les intérêts des participants au régime d'UAR en trésorerie avec les intérêts à long terme des actionnaires de la Société. Toutes les UAR émises aux termes de ce régime seront réglées en trésorerie. Le tableau suivant présente les transactions survenues au sein du régime d'UAR de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

	2017	2016
Unités en circulation à l'ouverture de l'exercice	316 133	-
Attributions	185 256	308 768
Réinvestissements au lieu de versements de dividendes	21 963	7 365
Renonciations	(18 972)	-
Unités en circulation à la clôture de l'exercice	504 380	316 133

La Société a comptabilisé une charge de 1 886 \$ et de 549 \$ à l'égard de ces attributions au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016. Au 31 décembre 2017, la Société avait inscrit un passif totalisant 2 435 \$ pour les 504 380 unités en circulation (549 \$ pour les 316 133 unités au 31 décembre 2016).

E) RÉGIME D' ACTIONS ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS

Le 30 octobre 2015, dans le cadre de l'acquisition de Samson, le conseil d'administration a adopté un régime d'actions assujetties à des restrictions afin de fidéliser certains employés et de leur offrir l'occasion de participer à la croissance et à l'expansion de la Société. Un nombre maximal de 224 699 actions de catégorie A peut être émis aux termes du régime. Le conseil d'administration peut déterminer le nombre d'actions assujetties à des restrictions que chaque employé admissible peut recevoir. Les droits aux actions assujetties à des restrictions s'acquièrent sur une période de trois ans, dont le tiers devient acquis chaque année. L'acquisition accélérée est possible dans certaines circonstances, notamment lorsque survient un décès ou une situation d'invalidité. Les détenteurs d'actions assujetties à des restrictions ont droit au paiement de dividendes et ont des droits de vote. L'administrateur du régime réinvestira le produit des dividendes dans des actions additionnelles de la Société.

Le 30 octobre 2015, la Société a émis 224 699 actions assujetties à des restrictions. Parallèlement à l'émission d'actions assujetties à des restrictions, la Société a émis 224 699 actions de catégorie A qui sont détenues en mains tierces. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 79 022 actions de catégories A (76 326 en 2016) qui sont devenues acquises ont été libérées de l'entiercement et 431 actions assujetties à des restrictions ont fait l'objet d'une renonciation et ont été annulées. De plus, 6 838 actions de catégorie A (7 540 en 2016) ont été achetées avec le produit des dividendes reçus et créditées au compte en mains tierces.

La charge au titre du paiement fondé sur des actions est fondée sur la juste valeur des actions assujetties à des restrictions à la date d'attribution et est constatée sur la période d'acquisition des droits selon le mode linéaire. Une charge de 672 \$ et de 1 379 \$ a été comptabilisée pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, respectivement, pour cette attribution.

F) RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT (« UALR »)

Régime d'UALR applicable aux unités d'exploitation (le « régime d'UALR applicable aux unités d'exploitation »)

Le 13 avril 2017, le conseil d'administration a approuvé une version modifiée et mise à jour du régime d'UALR applicable aux unités d'exploitation. Des unités d'actions liées au rendement sont attribuées aux employés admissibles à une valeur d'attribution déterminée par le conseil d'administration comme étant la valeur initiale de l'attribution. Le nombre d'unités d'actions liées au rendement attribué à un participant à la date d'attribution est calculé en divisant la valeur d'attribution par la valeur de l'unité d'action liée au rendement applicable à l'unité d'exploitation déterminée par le conseil d'administration à chaque date d'attribution.

Les unités d'actions liées au rendement sont considérées être attribuées lorsque l'avis d'attribution est approuvé par le conseil d'administration et est accepté par l'employé. La date d'acquisition des droits est la date à laquelle toutes les modalités d'acquisition des droits énoncées dans le régime d'UALR applicable aux unités d'exploitation et la note d'attribution de l'employé ont été satisfaites.

Les unités d'actions liées au rendement dont les droits sont acquis sont réglées conformément aux modalités du régime. La valeur à la date du règlement est déterminée en fonction du produit du nombre d'unités d'actions liées au rendement dont les droits sont acquis par la valeur de l'unité d'action liée au rendement calculée par le conseil d'administration à la date d'acquisition des droits applicable.

La Société a comptabilisé la charge suivante relativement aux régimes d'UALR applicable aux unités d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

	2017	2016
	\$	\$
Attributions réglées en titres de capitaux propres	7 493	6 523
Attributions réglées en trésorerie	886	(15)
Charge totale	8 379	6 508

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la valeur totale des attributions octroyées aux termes des régimes d'UALR de la Société applicables aux unités d'exploitation s'est établie à 10 752 \$. Les droits afférents à certaines UARL applicables aux unités d'exploitation représentant une valeur totale de 5 211 \$ ont été acquis. Un total de 206 197 actions de catégorie A ont été émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et un total de 322 386 actions de catégorie A seront émises après le 31 décembre 2017 en règlement des UARL applicables aux unités d'exploitation dont les droits ont été acquis en 2017.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la valeur totale des attributions octroyées aux employés admissibles aux termes des régimes d'UALR de la Société applicables aux unités d'exploitation s'est établie à néant. Les droits afférents à certaines UARL applicables aux unités d'exploitation représentant une valeur totale de 9 441 \$ ont été acquis et un total de 730 285 actions de catégorie A ont été émises au début de 2017 en règlement des UARL applicables aux unités d'exploitation dont les droits ont été acquis en 2016.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a réglé certaines UALR applicables aux unités d'exploitation acquises au moyen d'un paiement de 4 237 \$ en trésorerie au lieu d'une émission d'actions de catégorie A. La Société a traité la transaction comme un rachat de titres de capitaux propres et a comptabilisé une diminution d'un montant de 4 237 \$ au surplus d'apport. Le règlement en trésorerie de ces UALR découlait de circonstances uniques. La direction de la Société prévoit effectuer le règlement des tranches restantes par l'émission d'actions.

Régime d'UALR

Le 13 avril 2017, le conseil d'administration a approuvé une version modifiée et mise à jour du régime d'UALR. Des unités d'actions liées au rendement sont attribuées aux employés admissibles à une valeur d'attribution déterminée par le conseil d'administration comme étant la valeur initiale de l'attribution. Le nombre d'unités d'actions liées au rendement attribué à un participant à la date d'attribution est calculé en divisant la valeur d'attribution par la valeur de marché à la date d'attribution.

La Société a comptabilisé la charge suivante relativement aux régimes d'UALR pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

	2017	2016
	\$	\$
Attributions réglées en titres de capitaux propres	140	365
Attributions réglées en trésorerie	1 110	1 789
Charge totale	1 250	2 154

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, la valeur totale des attributions octroyées aux employés admissibles aux termes des régimes d'UALR de la Société s'est établie à 1 200 \$ et à 1 333 \$, respectivement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les droits afférents à certaines UARL représentant une valeur totale de 191 \$ ont été acquis et un total de 19 819 actions de catégorie A seront émises après le 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les droits afférents à certaines UARL représentant une valeur totale de 1 341 \$ ont été acquis et ont été réglés au début de 2017. Un total de 73 030 actions de catégorie A ont été émises en 2017 relativement aux droits des UALR acquis en 2016 et un montant de 476 \$ a été payé en trésorerie.

G) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS DANS LES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

L'une des filiales de la Société maintient un régime d'options sur actions fondé sur les actions de la filiale respective. Ce régime est comptabilisé comme un régime réglé en trésorerie. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le régime d'options sur actions d'une autre filiale a été abandonné. La charge liée aux options sur actions des filiales de la Société inscrite dans les états consolidés du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est établie à 855 \$ (91 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016). Le passif lié aux paiements fondés sur des actions et réglé en trésorerie se chiffrait à 2 039 \$, montant présenté dans les états de la situation financière au 31 décembre 2017 (1 297 \$ au 31 décembre 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

20. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Société cotise aux régimes à cotisations définies destinés à ses employés. Les cotisations pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se sont élevées à 3 258 \$ (2 851 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016).

Postérieurement au regroupement d'entreprises en septembre 2010, la Société a assumé le rôle de promoteur de plusieurs régimes de retraite individuels (les « RRI ») qu'elle avait établis pour certains anciens employés. En vertu des lois sur les régimes de retraite, tant que les RRI sont en vigueur, la Société n'est légalement pas tenue de verser des cotisations destinées à couvrir tout déficit de solvabilité. Ces RRI ont un cycle d'évaluation triennal. L'évaluation actuarielle la plus récente de quatre régimes a été effectuée au 1^{er} janvier 2016. La prochaine date d'évaluation actuarielle est fixée au 1^{er} janvier 2018 en ce qui concerne un régime, au 30 juin 2018 en ce qui concerne un régime et au 1^{er} janvier 2019 en ce qui concerne quatre régimes. Chaque RRI est liquidé au décès du participant respectif ou de son conjoint survivant, le cas échéant.

21. Charges selon leur nature

Le tableau suivant présente les frais de vente et charges générales et administratives :

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	275 918	190 995
Frais de déplacement et de marketing	10 999	9 636
Frais de référence	13 243	5 637
Loyers	11 915	9 852
Services techniques	19 674	13 359
Honoraires professionnels	13 948	8 767
Assurances, permis et taxes	3 592	3 498
Autres	9 165	6 725
	358 454	248 469

Le tableau suivant présente les salaires et les avantages du personnel :

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
	\$	\$
Salaires et traitements	233 496	158 966
Charges de retraite	3 258	2 851
Retenues à la source	17 266	11 720
Rémunération fondée sur des actions	9 820	9 662
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie	8 466	5 361
Autres	3 612	2 435
	275 918	190 995

Le personnel de gestion clé comprend les administrateurs et les principaux dirigeants de la Société. La rémunération versée au personnel de gestion clé s'est établie comme suit :

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	18 173	9 720
Paiements fondés sur des actions	4 119	3 516

22. Intérêts sur la dette à long terme et autres charges financières

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	15 963	9 552
Intérêts sur les débetures convertibles	118	-
Intérêts sur les instruments financiers dérivés	(190)	1 406
Amortissement des charges de financement différées	635	401
Autres intérêts	598	310
Écarts de conversion	(10 132)	1 016
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	4 487	211
	11 479	12 897

23. Informations supplémentaires concernant les tableaux consolidés des flux de trésorerie

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
	\$	\$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(15 937)	(36 118)
Charges payées d'avance et autres actifs	(3 929)	552
Créditeurs et charges à payer	25 946	20 383
Sommes dues à des parties liées	183	(201)
Dépôts-clients et produits différés	53	(1 129)
	6 316	(16 513)

Les éléments suivants sont des éléments hors trésorerie : les actions émises en guise de règlement des obligations au titre du prix d'achat de 8 500 \$ (8 500 \$ en 2016), la conversion d'actions devant être émises progressivement d'un montant de 3 566 \$ (2 718 \$ en 2016), l'émission d'actions émises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises d'un montant de 500 \$ (98 504 \$ en 2016), l'émission d'actions liées à l'acquisition des droits aux UAR et aux UARL d'un montant de 13 612 \$ (1 945 \$ en 2016), les frais d'émission d'actions de 783 \$ et les frais d'émission relatifs aux débetures convertibles de 484 \$ compris dans les créditeurs, les ajouts d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer de 256 \$ (néant en 2016), les ajouts d'immobilisations incorporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer et les obligations au titre du prix d'achat de 94 \$ et de néant, respectivement (609 \$ et 800 \$ en 2016, respectivement) et un montant de 2 747 \$ pour des passifs au titre d'instruments financiers remboursables au gré du porteur a été éteint avec un montant équivalent comptabilisé dans les capitaux propres.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement relativement aux créditeurs et charges à payer ne tiennent pas compte de l'écart entre l'impôt sur le résultat payé de 13 417 \$ (19 306 \$ en 2016) et la charge d'impôt sur le résultat de 11 356 \$ (14 625 \$ en 2016), pour une incidence nette de 2 061 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ((4 681 \$) en 2016).

24. Engagements et passifs éventuels

ENGAGEMENTS

La Société loue des locaux pour bureaux et du matériel en vertu de contrats de location simple non résiliables qui viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2035. Les paiements de location futurs totalisent 133 056 \$ et, au 31 décembre 2017, comprennent les paiements suivants qui seront exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	\$
2018	17 800
2019	16 662
2020	15 300
2021	15 624
2022	12 798
Par la suite	54 872

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal des activités, la Société et ses filiales pouvaient faire l'objet de réclamations en lien avec ses activités et ses employés. L'issue éventuelle de telles réclamations en cours auprès de la Société ne peut être déterminée à l'heure actuelle. La Société a l'intention de se défendre contre de telles actions en justice, et la direction estime que leur résolution n'aura pas d'incidence négative importante sur la situation financière de la Société.

25. Gestion du capital

Le capital de la Société se compose du capital social, (du déficit) des résultats non distribués, de la dette à long terme et des débetures convertibles, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La Société gère son capital de manière à disposer de sources de financement suffisantes tout en maximisant le rendement pour ses actionnaires en optimisant l'équilibre entre la dette et les capitaux propres, et de manière à se conformer aux exigences réglementaires et à certaines clauses restrictives exigées par le prêteur. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Société et une de ses filiales se sont conformées à leurs calculs respectifs de l'excédent du fonds de roulement, établi sur une base non consolidée, tel qu'il est requis par le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription. La Société et ses filiales se sont conformées à leurs clauses restrictives des différentes facilités de crédit.

Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre des actions, procéder à l'émission ou au remboursement de titres d'emprunt, ou racheter des débetures convertibles.

26. Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités, la Société effectue des transactions avec des parties liées, dont deux sont des actionnaires liés, ou avec des entités sous le même contrôle que ces actionnaires liés.

Un des actionnaires liés a une influence significative à l'égard de la Société. Selon les modalités d'une convention, cet actionnaire lié a le droit de nommer deux des quatre administrateurs de la Société que les détenteurs d'actions de catégorie A peuvent élire, à condition qu'il détienne directement ou indirectement au moins 20 % des actions de catégorie A et B, collectivement, sur une base non diluée. À la suite de la conclusion du placement par prise ferme comprenant des débetures convertibles non garanties (note 16) et une émission d'actions de catégorie A le 21 décembre 2017, la propriété réelle de la partie liée s'établissait à 19,6 % des actions émises et en circulation de la Société (21,1 % au 31 décembre 2016) et, par conséquent, la partie liée n'a plus le droit de nommer deux des administrateurs de la Société. Cet actionnaire lié est le promoteur principal de la facilité de crédit de la Société et il est la contrepartie à des instruments financiers dérivés présentée comme entité liée dans le tableau plus bas.

Au 31 décembre 2017, le deuxième actionnaire lié a une influence significative à l'égard de la Société puisqu'il détenait indirectement des actions avec droit de vote spécial de catégorie B correspondant à environ 8,1 % des actions émises et en circulation de la Société (9,0 % au 31 décembre 2016). Selon les modalités de la convention des actionnaires conclue entre cet actionnaire lié et une entité liée à la Société, l'actionnaire lié a le droit de nommer deux des huit administrateurs de la Société que les détenteurs d'actions de catégorie B peuvent élire. Afin de maintenir les droits décrits ci-dessus, l'actionnaire lié doit maintenir un niveau de propriété minimum dans la Société ainsi qu'un niveau minimum déterminé d'actifs sous gestion.

Le tableau qui suit présente les transactions effectuées soit directement avec les deux actionnaires liés, soit avec des entités sous le même contrôle que ces actionnaires liés.

	2017	2016
	\$	\$
Honoraires de gestion et de performance et autres revenus	51 924	50 180
Frais de vente et charges générales et administratives		
Frais de référence	1 639	1 574
Autres	785	2 147
Intérêts sur la dette à long terme	15 859	11 095
Perte nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés inclus dans les intérêts sur la dette à long terme et autres charges financières	4 487	211
Frais d'acquisition	252	-
Actions émises en guise de règlement de l'obligation au titre du prix d'achat	8 500	8 500

Les transactions ont été effectuées dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. Les honoraires sont calculés aux prix en vigueur sur le marché et sont réglés selon des modalités commerciales normales.

27. Informations sectorielles

La Société a établi que les services de gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe et autres constituent son secteur opérationnel à présenter.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ZONES GÉOGRAPHIQUES

	Produits	Actifs non courants
	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2017
	\$	\$
Canada	223 818	514 222
États-Unis d'Amérique	157 818	450 032
Europe et autres	77 460	39 546

	Produits	Actifs non courants
	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2016
	\$	\$
Canada	197 840	531 459
États-Unis d'Amérique	118 610	422 304
Europe et autres	27 694	66 113

Les produits sont ventilés entre les pays en fonction de l'emplacement des clients. Au 31 décembre 2017, les actifs non courants ne tiennent pas compte de l'impôt sur le résultat différé de 11 665 \$ et des instruments financiers de 3 553 \$ (8 094 \$ et 27 \$, respectivement, au 31 décembre 2016).

28. Événements postérieurs à la date de clôture

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Clearwater Capital Partners LLC

Le 1^{er} mars 2018, la Société a annoncé qu'elle était parvenue à une entente visant l'acquisition de Clearwater Capital Partners LLC, une société de placements asiatique spécialisée en crédit et situations spéciales dont le siège social se situe à Hong Kong. La transaction est assujettie à un certain nombre de conditions, notamment l'obtention de l'approbation des actionnaires et des autorités de réglementation. Elle devrait être complétée lorsque les conditions préalables à la conclusion auront été satisfaites.

Le montant de la contrepartie totale à payer à la conclusion sera de 21 000 \$ US, sous réserve de différents ajustements, y compris 12 000 \$ US en trésorerie et 9 000 \$ US en actions avec droit de vote subalterne de catégorie A nouvellement émises. Un montant additionnel au titre de paiements éventuels d'au plus 44 000 \$ US seront exigibles pendant cinq ans si certaines conditions de rendement sont respectées.

CGOV Asset Management

Le 22 mars 2018, le conseil d'administration de la Société a approuvé la transaction visant l'acquisition de CGOV Asset Management, société de placement située en Ontario qui vise essentiellement des investisseurs institutionnels et fortunés. La transaction est assujettie à un certain nombre de conditions, notamment l'obtention de l'approbation des actionnaires et des autorités de réglementation. Elle devrait être complétée lorsque les conditions préalables à la conclusion auront été satisfaites.

La contrepartie totale à verser à la conclusion se chiffrera à 114 200 \$, soit 42 %, ou 48 200 \$, en trésorerie, et 58 %, ou 66 000 \$, en actions avec droit de vote subalterne de catégorie A nouvellement émises. Les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A seront détenues en mains tierces et les droits seront acquis sur une période de cinq ans, sous réserve de certaines conditions.

DIVIDENDES DÉCLARÉS

Le 22 mars 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,19 \$ par action, payable le 2 mai 2018 aux actionnaires inscrits en date du 4 avril 2018.

Cette page a été laissée vide de façon intentionnelle.

Cette page a été laissée vide de façon intentionnelle.

Cette page a été laissée vide de façon intentionnelle.